

INTRODUCTION

170 ans de libéralisme politique en Belgique

Pascal DELWIT

En 2016, le parti libéral a commémoré le cent soixante-dixième anniversaire de sa naissance, ce qui en fait l'une des plus anciennes formations politiques européennes. Pourtant, à l'image de nombreuses formations de droite dans le spectre politique européen, il n'a pas bénéficié à ce jour de toute l'attention voulue. A l'échelle européenne, les travaux contemporains sur la famille libérale font pâle figure ¹ à côté des nombreux ouvrages dédiés à l'extrême droite, à la social-démocratie ou à la famille communiste.

Pour ce qui a trait plus spécifiquement à la Belgique, quelques travaux importants ² existent mais ils ne sont pas nombreux, ont souvent été lancés par les libéraux eux-mêmes et font parfois l'impasse sur des questions majeures. Songeons en particulier à la dimension organisationnelle des libéraux belges dans le temps.

Approcher aujourd'hui les libéraux belges, sous différents angles, avait donc du sens eu égard au nombre assez restreint d'études qui leur ont été consacrées. L'intérêt du sujet est d'autant plus évident que l'Open VLD et, plus encore, le MR sont engagés depuis octobre 2014 dans une expérience gouvernementale inédite qui détonne par rapport aux *codes classiques* de la vie politique et pose nombre de questions. Quoi

¹ Emil J. KIRCHNER (éd.), *Liberal Parties in Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988 ; Lieven DE WINTER (éd.), *Liberalism and Liberal Parties in the European Union*, Barcelone, ICPS, 2000 ; Pascal DELWIT (éd.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2002 ; Emilie VAN HAUTE, Caroline CLOSE (éd.), *Liberal Parties in Europe*, Londres, Routledge, 2017.

² Hervé Hasquin, Adriaan VERHULST (éd.), *Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, Bruxelles, Centre Paul Hymans-Éditions Delta, 1989 ; Louis MICHEL, Herman DE CROO (éd.), *Les libéraux de 1846 à 1996*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1996 ; Hervé HASQUIN (éd.), *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, Bruxelles, Labor, 2006.

qu'il en soit, être l'un des plus anciens partis européens mérite à l'évidence le respect et une analyse approfondie.

Le parti libéral belge a donc vu le jour en 1846. Cette naissance intervient pendant la phase d'estompement de l'*unionisme*. L'unionisme avait été porté sur les fonts baptismaux dans les années 1820 pour faire pièce à l'emprise des provinces septentrionales sur les provinces méridionales³. Catholiques et libéraux, les deux grandes sensibilités dans la Belgique de l'époque, s'étaient mis d'accord pour réclamer à Guillaume d'Orange un certain nombre de concessions sans que, pour autant, l'indépendance soit une question à l'ordre du jour.

Mais la crispation de Guillaume d'Orange et la crise économique modifièrent la donne et l'histoire s'accéléra. A l'été 1830, la rébellion belge s'approfondit et s'exacerbe. Elle débouche le 4 octobre 1830 sur la proclamation de l'indépendance de la Belgique. Pour les élites du pays, il est important que cet acte politique soit reconnu par les principales puissances de l'époque dès lors qu'elles ne sont pas à même de l'imposer par les armes. C'est chose faite avec la signature du traité de Londres, le 26 juin 1831, qui consacre le caractère « perpétuellement neutre » du nouvel Etat.

Mais les Pays-Bas ne s'en laissent pas conter et ne se rallient pas à ce traité. Il faudra attendre 1839 et la négociation d'un nouveau traité – le traité des xxiv articles – pour que, de guerre lasse, les Pays-Bas reconnaissent l'Etat belge. Une période de dix ans d'incertitude quant au destin du nouvel Etat prend fin. La nouvelle donne internationale inaugure une nouvelle configuration interne. L'ennemi commun a disparu. Les conflits internes (re)surgissent.

A partir de ce moment, la lutte politique à l'intérieur s'affirme. Dans le cadre d'un parlementarisme bourgeois censitaire et d'une monarchie constitutionnelle, le combat politique naissant se fixe et se cristallise sur une ligne de fracture, le clivage philosophique dans les termes rokkaniens, l'opposition entre tenants de la séparation de l'Etat et de l'Eglise et partisans d'une confusion entre l'un et l'autre⁴.

Dans le champ sociétal et politique, elle met aux prises catholiques et libéraux. En l'espèce, il s'agit de *sensibilités*, caractérisées par des nuances multiples dans le positionnement et qui ne renvoient pas à la croyance. Pour ainsi dire, tous les libéraux sont catholiques. Mais ils contestent le plus souvent le positionnement conservateur sinon réactionnaire de l'Eglise et du haut clergé, et portent les valeurs des Lumières du xviii^e siècle.

Peu à peu, une confrontation de plus en plus implacable oppose ces deux courants qui ne tardent pas à devenir des partis. En 1846, alors qu'ont vu le jour plusieurs associations électorales libérales, un congrès donne naissance au parti libéral. L'ambition est clairement affichée : il s'agit d'affranchir le pouvoir civil de la tutelle de l'Eglise. Ce faisant, « l'Eglise rentrera dans sa dignité et ses attributions, le prêtre comme prêtre, se renfermera dans ses temples et il y sera honoré ».

³ Voir à ce sujet Pascal DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, 3^e éd., Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2012.

⁴ Stein ROKKAN, Seymour Martin LIPSET, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2008.

De la sorte, dans la première grande séquence de son histoire, le parti libéral s'identifie au versant « Etat » du clivage philosophique (chapitre I) et lutte ardemment contre l'emprise et les vellétés catholiques. Dans le cadre d'une confrontation bipartisane, confinée à quelques circonscriptions dans les faits et à quelques milliers d'électeurs, le parti libéral est une formation d'alternance aux catholiques. A plusieurs reprises, il exerce seul le pouvoir et tente de contrer le magistère de l'Eglise. Le Liégeois Walthère Frère-Orban est alors la figure emblématique du parti.

Dans le combat impitoyable qui s'approfondit entre libéraux et catholiques, la question scolaire est l'objet de fixation et de polarisation. En 1878, tandis que s'exacerbe la posture anticléricale du libéralisme belge, le gouvernement élabore la *loi Van Humbeeck*, du nom du ministre de l'Instruction publique. Celle-ci déclenche la première grande *guerre scolaire* du pays. Dans sa contribution liminaire, Pascal Delwit approfondit cette focale sur les thématiques qui ressortissent au clivage philosophique.

Dans le dernier quart du XIX^e siècle cependant, le clivage philosophique devient de moins en moins exclusif. Les thématiques socio-économiques se politisent aussi et la question sociale s'impose peu à peu à l'agenda.

Pour les libéraux, cette transformation a un double impact. D'abord, la *question sociale* provoque des divisions croissantes à l'intérieur du parti. Deux ailes se font face désormais : la sensibilité dite doctrinaire, inflexible sur le libéralisme économique, et le courant dit progressiste ou radical, partisan d'une régulation minimale de la question sociale par l'autorité publique.

Au surplus, les libéraux voient naître à leur gauche un concurrent potentiel, le parti ouvrier belge (POB), créé au terme d'assises tenues en avril 1885. Le POB se pose non seulement en concurrent mais exacerbe les tensions internes à la *famille* libérale. La jeune formation socialiste porte haut et fort la revendication du suffrage universel sur laquelle Frère-Orban et Paul Janson se déchirent. De même, le parti ouvrier milite-t-il ardemment pour la conquête de droits sociaux, aussi au cœur des divisions internes au libéralisme.

De fait, l'élargissement du droit de suffrage en 1893 – le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural – modifie radicalement la donne pour le parti libéral. Nombre de radicaux rejoignent le nouveau parti porteur de la *modernité*, le parti ouvrier belge. Surtout, la modification de la législation électorale⁵ met en jeu l'existence même du parti.

Aux élections générales de 1894 puis aux scrutins partiels de 1896 et 1898, le parti libéral est évincé de la carte parlementaire (chapitres X et XI). La pérennité du parti est alors mise en question. Seule l'adoption du mode de scrutin proportionnel en 1899 empêche le parti libéral de disparaître de l'échiquier politique.

Au début du XX^e siècle, les termes de la compétition politique changent du tout au tout. Le *statut politique* du parti libéral s'est transformé en profondeur. Le parti n'a plus les moyens, ni les ambitions, de conquérir une majorité absolue alternative aux catholiques.

⁵ Voir Jean-Benoit PILET, *Changer pour gagner ? Les réformes des lois électorales en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007.

Un temps, les libéraux envisagent de réaliser l'opération avec le jeune POB. Alors que les catholiques voient leur majorité absolue – reconduite depuis 1884 – sérieusement rabotée à l'issue du scrutin partiel de 1910, libéraux et socialistes concluent un accord électoral et se présentent sous la forme d'un cartel pour vaincre l'*hydre* catholique.

Lors des élections générales de 1912, l'espoir est immense, la campagne enflammée et l'attente fébrile. Mais c'est un échec retentissant. Le parti catholique conforte sa majorité, Paul Hymans, nouvelle grande figure du parti et directeur de Cabinet pressenti, en prend acte. Le parti réaffirme des positions autonomes et opte pour une politique d'indépendance dans la présentation des listes libérales mais dans un contexte drastiquement nouveau.

Pendant plus d'un demi-siècle, les performances du parti libéral restent assez modestes : entre 10 et 15% des suffrages (chapitre x). Mais, politiquement, le parti libéral joue un rôle central. Après l'avènement du suffrage universel masculin (1919) et du suffrage universel (1948), les libéraux s'imposent comme un parti d'appoint précieux pour les catholiques, dans l'entre-deux-guerres en particulier, puis même comme un parti pivot après la deuxième guerre mondiale. Durant cette longue phase, les libéraux restent pour l'essentiel un *parti de cadres*, à l'organisation très lâche (chapitre vi), dont la force et le succès s'incarnent dans quelques personnalités éminentes : Paul Hymans, Emile Francqui, François Bovesse, Paul-Emile Janson, Max-Léo Gérard, Camille Gutt ou encore Albert Devèze.

Il faut attendre la fin des années cinquante pour que le libéralisme politique en Belgique se transforme de manière spectaculaire. L'après-deuxième guerre mondiale avait été marquée par quinze années d'une nouvelle polarisation intense sur le clivage philosophique agencée à deux grandes questions : la question royale d'abord, deux guerres scolaires ensuite (la *loi Harmel* – 1952 – et la *loi Collard* – 1955).

Au printemps 1959, le vote du pacte scolaire fait retomber la tension en la matière. En parallèle, les questions socio-économique et communautaire dominent de plus en plus manifestement la vie politique et sociale belge. Dans ce contexte nouveau, qui se dévoile comme un tournant majeur, le parti libéral opère un changement déterminant.

Sous le leadership d'Omer Vanaudenhove, des transformations cruciales sont apportées à l'idéologie, au programme et à la structure du parti. Le parti réalise un véritable *réalignement* politique⁶. Identifié historiquement comme le parti anticlérical du système, les libéraux se déclarent désormais ouverts à tous les points de vue philosophiques et aux croyants. Le principal trait identitaire se décline alors comme un positionnement à droite sur les questions socio-économiques. En la matière, comme le pointent Jean-Benoit Pilet et Régis Dandoy dans leur contribution, le principal marqueur emblématique dans les programmes successifs devient la *question fiscale*. A l'issue d'une étude longitudinale minutieuse des programmes apparaissent, certes, certaines inflexions programmatiques conjoncturelles, mais le cœur du dispositif socio-économique demeure constant :

⁶ La notion de *réalignement* fut abordée pour la première fois dans l'article séminal de V.O. KEY, Jr, « A theory of critical elections », *The Journal of Politics*, 1955, 17, p. 3-18.

(...) c'est sans doute l'enseignement le plus marquant de ce chapitre, cette brève histoire programmatique est aussi marquée d'une incroyable stabilité. Et cette stabilité est celle de la famille libérale francophone en tant que principal parti de droite sur les questions socio-économiques en Belgique francophone. C'est ce positionnement qui constitue le socle programmatique fondamental des libéraux francophones.

Une autre transformation cruciale est d'essence organisationnelle. Peu structuré jusqu'alors, le parti se dote de structures bien plus *robustes*, plus centralisées, mieux à même de porter le *nouveau* parti. Le parti de la liberté et du progrès-Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PLP-PVV) accorde une importance bien plus substantielle à l'établissement d'un fonctionnement efficace (chapitre VI) et au développement d'une communauté d'adhérents.

Dans la période contemporaine toutefois, Emilien Paulis et Emilie van Haute constatent un affaissement du nombre de membres. Cette chute des effectifs est en phase avec le déclin de l'adhésion partisane et ses mutations ⁷. Pour autant, l'attention du parti à l'endroit des affiliés n'a pas faibli.

À l'aune de l'examen des structures, Vivien Sierens et Emilie van Haute observent que le parti conserve l'idée et la pratique de structures *souples*. PLP, PRLW puis PRL souhaitent pouvoir s'adapter au contexte externe mais aussi, et l'histoire récente n'en manque pas, aux soubresauts internes : accueil de l'aile droite du Rassemblement wallon en 1976-1977, réunion du libéralisme wallon et bruxellois en 1978-1979, formation d'une fédération avec le Front démocratique des francophones (FDF), instauration provisoire d'une co-présidence en 1991, accueil dans la Fédération de dissidents du parti social chrétien en 1998 sous la forme du Mouvement des citoyens pour le changement (MCC), fédération plus intégrée dans le Mouvement réformateur (MR) en 2002, sortie du FDF du Mouvement réformateur en 2011.

Ces mutations programmatiques, statutaires et organisationnelles ont eu pour effet de tendre les relations avec certaines organisations périphériques, en particulier avec le syndicalisme libéral, alors même que celui-ci progresse dans le monde syndical belge (chapitre VII).

Nous l'avons pointé, pour incarner cette évolution, le parti change de nom et devient le parti de la liberté et du progrès-Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PLP-PVV), première phase d'une série de changements de dénomination : parti des réformes et de la liberté en Wallonie (PRLW), parti réformateur libéral (PRL) et Mouvement réformateur (MR).

Ces changements fondamentaux et formels ont mené à l'affirmation d'un nouveau statut pour les libéraux, tant électoral que politique. Les scrutins de 1965 et de 1968 donnent à voir une progression remarquable des libéraux. À l'origine, celle-ci est

⁷ Pascal DELWIT, « Still in Decline ? Party Membership in Europe », in Emilie VAN HAUTE (éd.), *Party Membership in Europe : Exploration into the anthills of party politics*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 25-42 ; Ingrid VAN BIEZEN, Peter MAIR, Thomas POGUNTKE, « Going, going, ... gone ? The decline of party membership in contemporary Europe », *European Journal of Political Research*, 2012, 51/1, p. 24-56 ; Emilie VAN HAUTE, Anissa AMJAHAD, Arthur BORRIELLO, Caroline CLOSE, Giulia SANDRI, « Party members in a pillarised partitocracy. An empirical overview of party membership figures and profiles in Belgium », *Acta Politica*, 2013, 48/1, p. 68-91.

très forte, spectaculaire même, dans le spectre francophone. Le PLP engrange 25,4% et 26,7% lors de ces deux scrutins, soit deux fois plus que la moyenne des scores décrochés entre 1946 et 1961. Cette progression notable sera cependant enrayée dans les années soixante-dix avec la montée en puissance des partis alors qualifiés de *communautaires*, le Front démocratique des francophones et le Rassemblement wallon.

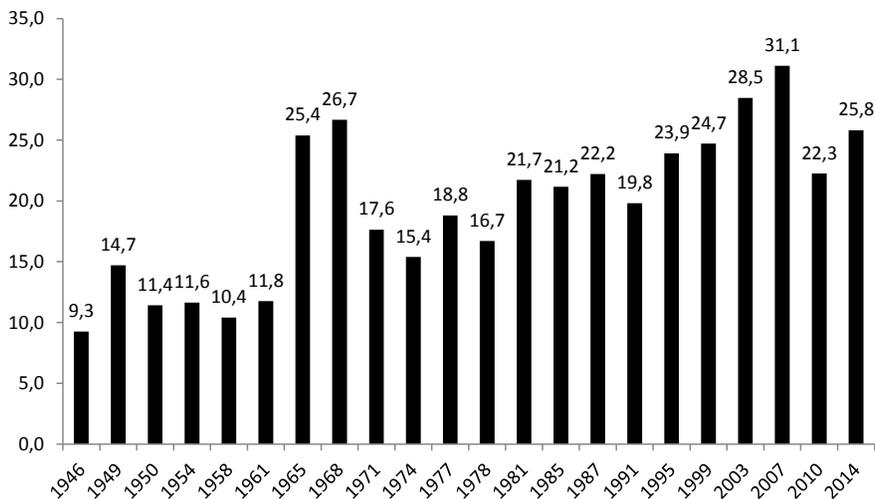


Figure 1. Evolution des performances électorales des libéraux en Wallonie de 1946 à 2014

La percée libérale est moins nette au début dans l'espace néerlandophone. Le PVV se heurte à la puissance, déclinante certes mais toujours impressionnante, du pilier catholique et de son bras politique, le Christelijke Volkspartij (CVP). En revanche, la progression est plus linéaire. Les libéraux flamands sont moins affectés par un phénomène de désaffection électorale que leur *alter ego* francophone.

Après une érosion ou un affaissement électoraux dans les années soixante-dix, les libéraux atteignent un statut électoral et politique comparable à celui des familles socialiste et démocrate chrétienne à la fin du siècle. Symboliquement, le VLD opère le *sorpasso* en Flandre lors des dernières élections du xx^e siècle, en 1999. Et, en une circonstance – en 2007 – le Mouvement réformateur devancera le parti socialiste en Wallonie.

Cette nouvelle configuration électorale interpelle sur le vote libéral. Sous l'angle de la géographie et de la sociologie électorales, Christian Vandermotten et Pablo Medina Lockhart, d'une part, Caroline Close, de l'autre, convergent. De manière dominante, l'électorat libéral est – très – aisé en termes de statuts socio-professionnel et culturel. Aussi, comme l'épinglent Christian Vandermotten et Pablo Medina Lockhart, la géographie électorale libérale dévoile une structure « de classe » à l'aune des revenus, complétée par « l'impact de structures d'encadrement héritées du passé ». De manière intéressante, les caractéristiques socio-économiques sont plus déterminantes en Wallonie qu'en Flandre.

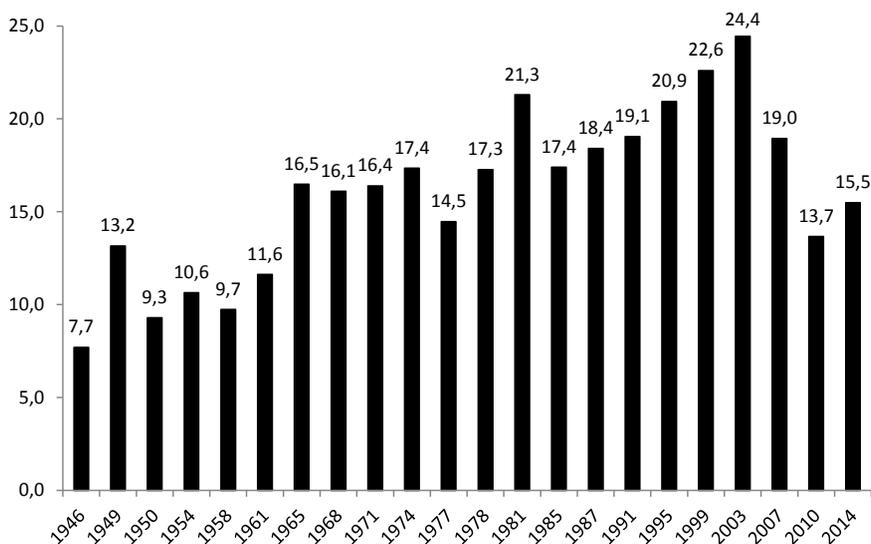


Figure 2. Evolution des performances électorales des libéraux en Flandre de 1946 à 2014

Cet électorat se définit à droite et est d'abord fixé sur les thématiques socio-économiques, la question fiscale surtout. Lié en partie à ces caractéristiques socio-économiques, le profil de l'électorat libéral se distingue aussi à l'aune du capital scolaire. Comme le montre Caroline Close, le MR décroche des scores supérieurs à sa moyenne dans les segments les plus diplômés. La dimension philosophique est désormais moins prégnante sinon inexistante. Caroline Close le souligne : dans l'espace francophone, il y a désormais autant de croyants catholiques que d'agnostiques/athées dans l'électorat libéral.

À l'aune des critères socio-économiques et de l'abandon de leur identité philosophique, les libéraux belges se rapprochent désormais du profil d'un parti conservateur classique dont, rappelons-le, le référent premier est le clivage socio-économique. Comme le révèlent nombre de travaux politologiques des trente dernières années, le positionnement sur d'autres thématiques est aussi de plus en plus déterminant. Evoquons entre autres la division entre tenants d'une vision autoritaire et libertaires sur les questions de société⁸ ou, de manière de plus en plus nette, le clivage entre ethnocentristes et universalistes dans la période contemporaine⁹.

Electoralement, nombre de citoyens qui optent pour le MR ont un profil à droite, peu enclin à une vision libertaire et universaliste (chapitre XII). Dans le parti lui-même, la tension est palpable. Sous l'angle programmatique, l'analyse menée dans le temps par Jean-Benoit Pilet et Régis Dandoy révèle une oscillation entre approches plus

⁸ Voir par exemple les travaux dirigés par Ronald INGLEHART (e.a.) : *Changing human beliefs and values, 1981-2007 : a cross-cultural sourcebook based on the world values surveys and European values studies*, Mexico, Siglo Veintiuno Editores, 2010.

⁹ Voir par exemple Hanspeter KRIESI (e.a.), *Political Conflict in Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

conservatrice et plus progressiste sur plusieurs questions. Pour sa part, Nicolas De Decker teste, dans sa contribution, la *cohérence libérale* des parlementaires. Celle-ci est mise à l'épreuve à l'occasion. Observant d'abord une « communauté de pensée plutôt lâche », Nicolas De Decker met en évidence des données parfois inattendues. Ainsi, si assez logiquement les parlementaires libéraux ne craignent pas de voir l'Etat affirmer son autorité dans le champ civil et politique, il en va pour partie et plus étrangement de même dans le champ socio-économique. 41% des parlementaires sondés sont « plutôt d'accord » avec l'idée que l'Etat doit imposer « ses volontés aux entreprises ». De manière encore plus sensible, une large majorité de répondants sont d'accord pour limiter les revenus des plus riches par la fiscalité quoique, sur cette assertion, la dispersion des positions soit plus importante que sur la plupart des autres.

Dans la dimension culturelle, la diversité de pensée apparaît très forte et le positionnement moyen pour le moins hétérogène. Cette configuration se dévoile plus largement chez les cadres, comme le montrent Emilien Paulis et Emilie van Haute.

Dans un paysage politique belge constitué, pour partie, de deux sous-systèmes, la posture des libéraux flamands diffère désormais sensiblement de celle de leurs coreligionnaires francophones. Le constat est patent au plan électoral. En mai 2014, le MR a obtenu 26% des voix en Wallonie alors que l'Open VLD se situait à un niveau de dix points inférieur. Surtout, les postures et la position des deux partis libéraux dans leur sous-système politique ne sont plus les mêmes. En Flandre, nous l'avons noté, l'Open VLD est à la peine. Dans une situation électorale et politique délicate, les libéraux flamands ont désormais bien des difficultés à revendiquer une *valeur ajoutée* politique manifeste face à la N-VA, le parti le plus à droite en dehors du Vlaams Belang. Après avoir joué aux apprentis sorciers en 2010, les élites de l'Open VLD ont du mal à se démarquer de leurs adversaires mais aussi à retrouver le charisme et le potentiel d'attraction d'un Guy Verhofstadt, qui a incarné le parti de 1981 à 2007.

A contrario, le Mouvement réformateur occupe presque seul la droite dans le paysage politique francophone. Dans le segment de centre-droit, il est concurrencé dans les zones semi-urbaines ou rurales par le Centre démocrate humaniste. Cette concurrence est en revanche moins vive dans les territoires urbains. Depuis une vingtaine d'années, le Mouvement réformateur récolte aux alentours de 25% des voix lors des élections. Il s'agit là d'un socle important, qui explique, dans une large mesure, la désormais longue présence du Mouvement réformateur aux affaires à l'échelle fédérale. Il ne lui a pourtant pas permis de s'imposer dans les exécutifs régionaux, dont les libéraux sont absents depuis 2004.

Eu égard à son nouveau statut politico-électoral, aux mutations observées mais dans un contexte d'isolement relatif, comment le parti se projette-t-il dans l'avenir ? Evitant un propos centré sur le système politique belge, le président du parti, Olivier Chastel, décline dans sa contribution la vision d'un parti optimiste, sans être naïf, acteur des défis qui lui apparaissent les plus saillants : un européisme renouvelé, un Etat-providence adapté aux conditions du XXI^e siècle, qui nécessite de « prendre des mesures impopulaires pour sauver notre modèle de sécurité sociale », la définition de balises pour développer une économie numérique et collaborative. Enfin, dans un environnement plus incertain, il s'imposerait de trouver un juste équilibre entre la liberté et les mesures idoines pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

PREMIÈRE PARTIE

Naissance et transformations du libéralisme
politique en Belgique (1830-2016)

Etapes et actualité du libéralisme politique en Belgique

Pascal DELWIT

En Belgique, l'histoire du parti libéral et de ses successeurs peut se décomposer en deux temps longs, eux-mêmes divisés en deux grandes séquences.

De sa naissance, en 1846, à sa transformation en parti de la liberté et du progrès-Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PLP-PVV) en 1961, le libéralisme belge se donne à voir comme une formation politique qui révèle une double identité : libérale sur le plan socio-économique *et* sur les questions de société, en particulier sur le clivage philosophique. Son positionnement *laïque* sur le clivage philosophique caractérise le parti libéral belge pendant longtemps : celui-ci s'impose comme une formation anticléricale et donc plutôt progressiste sur les questions de société.

Dans cette longue phase, la place et le format du parti libéral dans le système politique belge diffèrent complètement selon que l'on envisage les années 1846 à 1894 ou les années 1894 à 1961. Pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, les libéraux belges sont une force imposante d'alternance aux catholiques dans le cadre d'une confrontation presque exclusivement bipartite. Cette opposition entre libéraux et catholiques est *brutale, impitoyable* pour accéder aux responsabilités et faire triompher son point de vue sur ce qui sépare radicalement ces deux sensibilités, la séparation de l'Etat et de l'Eglise dont la thématique emblématique est la *question scolaire*.

Après l'adoption du suffrage universel masculin tempéré par le vote plural en 1893, le statut du parti libéral change du tout au tout. Il devient vite un acteur électoral modeste et ne doit sa survie qu'à l'adoption du mode de scrutin proportionnel en 1899¹.

¹ Jean STENGERS, « L'établissement de la représentation proportionnelle en Belgique », in Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE (éd.), *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 129-143.

Au lendemain de la première guerre mondiale, il n'en jouera pas moins un rôle politique décisif comme *parti d'appoint* aux catholiques, avec ou sans la présence des socialistes. Les libéraux sont aux responsabilités pendant presque tout l'entre-deux-guerres. Et après la deuxième guerre mondiale, leur formation devient le *parti pivot* dans un contexte de polarisation extrême lors de la *question royale* et des *guerres scolaires* autour des lois Harmel (1952) et Collard (1955) ².

Au printemps 1959, l'adoption du pacte scolaire est à l'origine d'un changement spectaculaire dans l'histoire du libéralisme belge. Le parti opère un véritable *réalignement*. En 1961, il abandonne son identité anticléricale et laïque pour se transformer en une formation conservatrice sur le clivage socio-économique et, de plus en plus, sur les questions de société. Désormais, le PLP-PVV et ses avatars seront un parti libéral dans l'acception socio-économique du terme et adopteront sur les questions de société une posture moins progressiste et laïque que par le passé. En l'espèce aussi, deux séquences se succèdent lors de cette nouvelle grande étape de la vie du libéralisme belge : de 1961 à 1999 et de 1999 à 2014. Entre 1961 et 1999, la nouvelle identité des libéraux exclut pour ainsi dire une participation au pouvoir dans un gouvernement de coalition avec le parti socialiste belge puis avec les deux formations socialistes. A l'exception des éphémères exécutifs d'*union nationale* – gouvernements Leburton (1973) et Martens VIII (mai-octobre 1980) –, socialistes et libéraux ne gouvernent jamais de conserve. Pour les libéraux, qui ont acquis une nouvelle stature électorale, l'effet est notable. Entre avril 1961 et juillet 1999, ils sont sur les bancs de l'opposition pendant de vingt-quatre ans.

L'élection de 1999 et l'avènement du premier gouvernement Verhofstadt mettent fin à cette dynamique. Depuis, les libéraux sont, à l'échelle fédérale, au pouvoir sans interruption et, jusqu'en octobre 2014, en coalition avec les socialistes, entre autres.

L'avènement du gouvernement Michel détonne complètement dans les canons et les *codes* de la vie politique belge. Il est trop tôt pour savoir si cette mutation est d'ordre structurel ou conjoncturel. Pour les libéraux belges, surtout pour le Mouvement réformateur (MR), une *tension stratégique* est au cœur du dispositif. Le MR envisage-t-il son rapport au parti socialiste comme force d'alternance ou le partenariat est-il toujours une voie promue ? Nous l'observerons, les points de vue sont pour le moins nuancés dans les rangs réformateurs.

² Pascal DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, 3^e éd., Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2012.

TITRE I

Le parti libéral à l'aune de l'anticléricalisme

CHAPITRE I

Le développement d'une sensibilité libérale dans les provinces unies méridionales

Pascal DELWIT

A la fin du XVIII^e siècle, l'Etat autrichien et l'exercice dirigiste du pouvoir par Joseph II se heurtent à deux formes d'opposition sur l'actuel territoire belge. L'Edit de Tolérance (1781) garantissant la liberté de culte, l'institution des mariages mixtes, la définition du mariage comme contrat civil, la suppression des séminaires épiscopaux, la division des Pays-Bas en neuf cercles administratifs et en soixante-quatre juridictions de première instance suscitent l'hostilité des partisans de Hendrik Vandernoot de même que celle des adeptes de Jean-François Vonck¹. Les premiers sont qualifiés de *statistes*. Partisans des Etats, requérant le rétablissement des privilèges, ils sont pour un retour au régime ancien, fait de privilèges et de particularismes. Ces statistes s'opposent au *joséphisme*, comme mise au pas de l'Eglise catholique au service de l'Etat défendue par l'empereur. Le rejet de réformes telles que la suppression des couvents de contemplatifs (17 mars 1783) ou encore la fermeture des séminaires épiscopaux (16 octobre 1786) est un étendard². *A contrario*, les vonckistes sont influencés en partie par le courant des Lumières. Ils s'inscrivent davantage dans le mouvement progressiste et prônent l'avènement du parlementarisme. Pour autant, ils rejettent aussi certaines décisions de Joseph II, comme par exemple la liberté des cultes dans un territoire où la religion catholique est hégémonique.

Dans la foulée de la révolution française du 14 juillet 1789, une révolution brabançonne d'essence réactionnaire débouche sur la création d'un Etat fédératif des Etats-belgiques-unis entre les provinces soulevées. Dans la nouvelle configuration, les courants *libéraux* proches de Vonck s'inquiètent de la confusion des pouvoirs. Ils en

¹ Frans VAN KALKEN, « Esquisse des origines du libéralisme. Le thème politique du centre modérateur », *Revue d'histoire moderne*, 1926, 3, p. 168.

² Yves MANHÈS, *Histoire des Belges et de la Belgique*, Paris, Vuibert, 2006, p. 90.

appellent à un gouvernement constitutionnel et au principe de séparation des pouvoirs. Condamnés par un mandement du prince de Franckenberg, cardinal-archevêque de Malines, le 31 janvier 1790, nombre d'entre eux émigrent vers la France tandis que la sensibilité se radicalise dans une orientation plus progressiste et anticléricale ³.

A contrario, la présence française sur les territoires de la future Belgique suscitera une opposition farouche de l'Église catholique à la politique républicaine, puis impériale, française : suppression des couvents, vente des propriétés ecclésiastiques au titre de biens nationaux, séparation de l'Église et de l'État, agencement de l'exercice du culte... ⁴.

Mais après l'échec napoléonien, les provinces belges sont rassemblées dans les Pays-Bas par le traité de Paris du 30 mai 1814, principe confirmé au Congrès de Vienne en 1815. Les milieux libéraux voient dans ce rattachement des progrès en termes de représentation et du régime des libertés comme en porte témoignage le libéral Jean-François Gendebien :

Tout bien considéré, la loi fondamentale du Royaume de Nederlandse présente les garanties les plus libérales qu'un peuple puisse désirer, quand il contracte avec un prince qui prend l'engagement solennel de régner comme doit le faire un bon roi pour le bonheur, la stabilité et le plus grand avantage de l'État ⁵.

Pourtant, dans la deuxième moitié des années vingt, une opposition libérale à la maison d'Orange se fait jour. Elle se fonde principalement sur des problématiques politiques et fiscales. Plusieurs personnalités libérales prônent l'élection directe des parlementaires et le principe de la responsabilité ministérielle. Surtout, elles font état d'un fort attachement à la liberté de la presse que malmène Guillaume d'Orange. En novembre 1828, une proposition belge de liberté de la presse est d'ailleurs repoussée à la seconde chambre de quelques voix seulement ⁶. Plusieurs journaux et certains journalistes subissent une censure voire même des condamnations. Ces récriminations de milieux libéraux, combinée à une opposition plus nette des milieux catholiques, se focalisent aussi sur des questions d'ordre économique.

Le volontarisme étatiste de Guillaume I^{er} a son prix : l'accroissement de la dette et l'augmentation afférente des impôts. Or, les provinces du sud s'estiment flouées. Peu concernées et volontaires pour la dette publique, elles doivent toutefois en supporter la moitié. De cette configuration naît « l'union » contre l'ennemi commun, la maison d'Orange. Les « jeunes libéraux » acceptent un combat commun.

L'union apparaît comme un arrangement de circonstance entre des courants de sensibilités très différentes, catholiques et libéraux. Ces deux ailes sont d'ailleurs elles-mêmes traversées de points de vue fort dissemblables. Désormais, catholiques et

³ Xavier MABILLE, *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, Editions du CRISP, 1986, p. 45.

⁴ Marie-Thérèse BITSCH, *Histoire de la Belgique. De l'antiquité à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 2004, p. 66.

⁵ John GILISSEN, *Le régime représentatif en Belgique depuis 1790*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1958, p. 77.

⁶ Yves MANHÈS, *Histoire des Belges...*, *op. cit.*, p. 106.

libéraux ne s'apostrophent plus par presse écrite interposée et ciblent uniquement les choix politiques de Guillaume 1^{er}. C'est un accord de pure circonstance.

Dans ce contexte, des éléments conjoncturels cristallisent les oppositions : les Pays-Bas connaissent une récession économique et, compte tenu des mauvaises conditions climatiques, les récoltes ont été mauvaises. A l'été 1830, la situation économique est au plus mal. Politiquement et économiquement, la partie méridionale, la partie belge, se sent dominée. En août, les manifestations d'hostilité à la couronne des Pays-Bas se multiplient. Le 25 du mois, la représentation de la *Muette de Portici* au théâtre de la Monnaie conduit à des débordements d'une ampleur nouvelle, associant étudiants, professions intellectuelles et certains secteurs ouvriers. La révolution est en marche. Le 26 septembre 1830, les leaders du mouvement insurrectionnel établissent un gouvernement provisoire, lequel cède de fait la plupart de ses prérogatives, deux jours plus tard, à un Comité central composé de Félix de Mérode, Louis De Potter, Charles Rogier et Sylvain Van de Weyer. Le 10 octobre, Alexandre Gendebien complète l'équipe ⁷. Le 4 octobre 1830, un décret du gouvernement provisoire proclame que « les provinces de Belgique violemment détachées de la Hollande constitueront un Etat indépendant ». Le Congrès constituant élabore une Constitution progressiste pour les normes de l'époque et dote la Belgique d'un régime monarchique parlementaire.

Dans les premières années du nouvel Etat indépendant, une tension traverse la vie politique. Dès lors que les Pays-Bas n'ont pas reconnu la Belgique, une certaine dynamique unioniste est toujours de mise. En parallèle, cette *union de raison* est peu à peu mise en cause. Plusieurs événements anticipent la montée de la confrontation entre élites libérales et catholiques, et l'érosion de l'unionisme.

Le 5 août 1832, le pape Grégoire XVI publie l'encyclique *Mirari Vos, sur le libéralisme et les maux de la religion* qui est une condamnation sans appel des libertés modernes. Dans la ligne de mire, la liberté de conscience est catégoriquement rejetée par un pape aux postures réactionnaires affirmées :

De cette source empoisonnée de l'indifférentisme découle cette maxime fautive et absurde ou plutôt ce délire : qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience ; erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Eglise et de l'Etat, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion. Eh ! « quelle mort plus funeste pour les âmes, que la liberté de l'erreur ! », disait saint Augustin. En voyant ôter ainsi aux hommes tout frein capable de les retenir dans les sentiers de la vérité, entraînés qu'ils sont déjà à leur perte par un naturel enclin au mal, c'est en vérité que Nous disons qu'il est ouvert ce « puits de l'abîme », d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcissait le soleil, et des sauterelles sortir pour la dévastation de la terre ⁸.

En 1834, suite à l'installation de l'Université catholique de Malines, les libéraux et les loges maçonniques fondent l'Université libre de Belgique qui se transformera en

⁷ John GILISSEN, « Le caractère collégial des premières formes de gouvernement et d'administration de l'Etat belge (1830-1831) », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1981, XII/3, p. 609-637.

⁸ *Mirari Vos, lettre encyclique de s.s. le pape Grégoire XVI du 15 août 1832, sur le libéralisme et les maux de l'Eglise.*

Université libre de Bruxelles (ULB), « la plus féconde, la plus magnifique création de l'initiative libérale » selon les termes de Paul Hymans⁹. C'est que pour ces personnalités conduites par Théodore Verhaegen, il est crucial que la formation des élites ne soit pas l'apanage du monde catholique :

En parlant des Lumières du siècle, mettons tout en œuvre pour les propager mais avant tout pour les conserver, car nos ennemis veillent pour les éteindre (...); qu'à l'exemple des écoles gardiennes et d'enseignement mutuel qui en grande partie doivent leur splendeur aux loges maçonniques, une université libre vienne servir de contrepoids à l'université dite catholique¹⁰.

En 1837, les évêques invitent les catholiques qui en seraient membres à abandonner les loges maçonniques, contribuant à un positionnement de plus en plus anticlérical de ces dernières. Avec la reconnaissance de la Belgique en 1839 par les Pays-Bas, la disparition de la menace extérieure favorise la différenciation dans le champ politique. Symboliquement, un premier gouvernement hors des canons unionistes voit le jour en 1840. Le gouvernement Lebeau II dirige le pays jusqu'en avril 1841. Plus que toute autre, la *question scolaire* fixe peu à peu une forme d'opposition irréductible entre catholiques et libéraux. Après plusieurs décennies d'étatisation ou de laïcisation d'origine autrichienne, française ou hollandaise, l'Eglise catholique souhaite mettre à profit la « liberté d'enseignement illimitée » proclamée par le Comité central à la mi-octobre 1830. Cette option est déterminante. Les autorités publiques perdent du même coup leur autorité suprême sur l'enseignement et l'intervention de l'Etat est limitée aux institutions publiques. Les communes sont affranchies du contrôle de l'Etat. Au surplus, les catholiques sont libres de choisir les enseignants. Plus aucun diplôme n'est exigé pour enseigner¹¹. Au grand dam des milieux libéraux, l'Eglise se montre d'un volontarisme à toute épreuve pour imposer sa marque à l'éducation des jeunes Belges fréquentant l'école.

A posteriori, la loi du 23 septembre 1842 sur l'enseignement primaire polarise le combat. La loi autorise l'Etat à imposer à chaque commune l'entretien d'une école publique ou l'*adoption* d'une école privée. Dans le même temps, elle rend obligatoire l'enseignement de la religion donné par le curé dans les écoles officielles. Surtout, cette loi est appliquée à l'origine conformément à un règlement d'ordre intérieur de 1845 dans les écoles officielles, qui « confiait pratiquement au clergé catholique le contrôle de toute l'instruction primaire dans l'enseignement public »¹². Rapidement, l'Eglise contrôle la moitié de l'enseignement primaire et la quasi-totalité de l'enseignement secondaire¹³.

⁹ Paul HYMANS, *Pages libérales*, Bruxelles, Editions du Flambeau, 1936, p. 16.

¹⁰ Jean-Jacques HOEBANX, « La fondation de l'Université libre de Belgique », in *Pierre-Théodore Verhaegen. L'homme, sa vie, sa légende. Bicentenaire d'une naissance*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1996, p. 66-67.

¹¹ Els WITTE, « La construction de la Belgique. 1828-1947 », in Els WITTE, Eliane GUBIN, Jean-Pierre NANDRIN, Gita DENECKERE, *Nouvelle histoire de Belgique*. Volume 1 : 1830-1905, Bruxelles, Complexe, 2005, p. 153.

¹² Xavier MABILLE, *Histoire politique...*, p. 124.

¹³ Marie-Thérèse BITSCH, *Histoire de la Belgique...*, *op. cit.*, p. 109.

L'avènement du parti libéral

Pour les libéraux, c'en est trop. L'opposition des sensibilités se mue en confrontation *partisane* dans les termes du XIX^e siècle, bien sûr. Les libéraux sont les premiers à s'unifier. Certaines « organisations » avaient anticipé le mouvement. En mars 1841, l'Alliance, première association libérale permanente, naît à Bruxelles sous la présidence d'Eugène Defacqz¹⁴.

Le parti libéral voit le jour lors d'un congrès tenu à Bruxelles le 14 juin 1846. Convoqué par ladite Alliance, ce congrès met en place le parti libéral de Belgique. La cristallisation partisane de la « tendance » libérale à cette date n'est pas le fruit du hasard. Elle découle de l'accélération de l'effritement de l'unionisme dans la vie politique belge et du constat que les catholiques ne jouent pas pleinement le *jeu constitutionnel*. Au surplus, la formation du gouvernement catholique dirigé par Barthélemy de Theux a suscité l'ire des libéraux. A leurs yeux, il s'agit désormais de s'imposer dans le jeu politique. L'adresse inaugurale d'Eugène Defacqz est limpide :

De la composition de la représentation nationale dépendent les destinées de la patrie. Qu'une majorité formée d'hommes éclairés, fermes, désintéressés, d'hommes vraiment libéraux, viennent à dominer dans la législature, et tout changera de face : le désordre cessera, le pouvoir civil affranchi de la tutelle de l'Eglise rentrera dans sa dignité et ses attributions, le prêtre comme prêtre, se renfermera dans ses temples et il y sera honoré : en un mot, les institutions reprendront leur cours naturel, sans trouble, sans secousse, et la Belgique pourra entrer enfin et marcher sans entraves dans les voies d'un avenir trop longtemps ajourné. La majorité parlementaire, voilà donc le but immédiat auquel doivent tendre tous les efforts des amis du bien public : à ce prix seulement est le progrès, et jusque-là les plus sages améliorations, les plus beaux programmes, la réforme électorale, ce premier des besoins, ne seront que de vaines utopies, qu'une lettre morte¹⁵.

La naissance du parti libéral doit beaucoup au rôle de la franc-maçonnerie¹⁶, seule « agence idéologique » capable de s'opposer à l'Eglise¹⁷. Depuis l'indépendance belge, elle façonne de véritables associations électorales¹⁸, tout particulièrement à l'échelle des communes¹⁹. Selon les termes mêmes de Théodore Verhaegen qui impulse cette dynamique, il convient de s'organiser efficacement face au « parti prêtre » :

Pour arriver à un résultat certain, il faut que dans chaque loge il soit établi un comité électoral, que ce comité suivant les localités se divise en plusieurs sections, que même en plusieurs circonstances les loges se déclarent en permanence et envoient des députés dans les villes et les communes où il n'y a point d'ateliers maçonniques. Il

¹⁴ Luc ROWIES, *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Dossiers du CRISP, 1977, p. 2.

¹⁵ *Congrès libéral de Belgique*, Séance du 14 juin 1846, Bruxelles, 1846, p. 15.

¹⁶ Daniel-Louis SEILER, *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica, 1986, p. 47.

¹⁷ Pascale DELFOSSE, « La formation des familles politiques en Belgique (1830-1914) », *Res Publica*, 1979, XXI/3, p. 468.

¹⁸ Lode WILS, *Histoire des nations belges. Belgique, Flandre, Wallonie : quinze siècles de passé commun*, Ottignies, Quorum, 1996, p. 160.

¹⁹ Els WITTE, « The political struggle for power in and for the main Belgian towns during the period 1830-1848 », *Res Publica*, 1973, xv/2, p. 376.

faut que les candidats soient proclamés à la majorité des membres présents après due convocation, et cette majorité ayant prononcé, il faut qu'il y ait obéissance passive ²⁰.

A la fin des années 1830, les loges maçonniques sont par ailleurs renforcées par l'arrivée en leur sein de personnalités orangistes ²¹. Puissant à Gand, Anvers et Liège, l'orangisme a été vivace durant les premières années du nouvel Etat belge. Très prégnant dans la grande bourgeoisie industrielle, le sentiment orangiste est aussi présent dans le *monde de l'enseignement et des sciences*. Sa puissance économique a suscité la crainte des nouvelles élites belges pendant plusieurs années. Et elles ont dû composer avec ce courant qui espérait un retour dans le giron de la maison d'Orange tout en prônant une autonomie administrative pour le nord et pour le sud ²². L'arrivée des orangistes accroît la base anticléricale des loges et «leur liaison avec la grande industrie» ²³.

La structuration partisane des libéraux belges leur permet de remporter nettement les élections de 1848 au détriment des candidats catholiques ²⁴, en dépit des limites à la cohérence et au travail d'organisation du parti qui s'étaient manifestées lors du deuxième congrès libéral de 1847 ²⁵.

A compter de cette date, les libéraux s'imposent comme *parti d'alternance* aux catholiques. Dans le cadre d'un scrutin plurinominal ou uninominal à un tour et de campagnes électorales très rudes ²⁶, gouvernements libéraux et catholiques alternent, même si les libéraux sont dominants jusqu'au début des années quatre-vingt : ils jouissent en effet d'une meilleure organisation que leurs adversaires et d'une forte implantation dans les élites urbaines.

Législature après législature, le fossé philosophique se creuse. En 1870, le parti libéral organise son troisième congrès national. Réunis sous la présidence de Pierre Van Humbeek, les libéraux assument pleinement leur tournant anticléricale. Le programme qui en est issu appelle à une «séparation absolue de l'Etat et des Eglises, et par mesure immédiate :

- [la] sécularisation complète de l'enseignement public à tous les degrés ;
- [l']application générale et uniforme du principe de sécularisation des cimetières ;

²⁰ Hervé HASQUIN, *Les catholiques et la Franc-maçonnerie. De la rigidité Ratzinger à la transgression*, Bruxelles, Editions Avant-propos, 2011, p. 85.

²¹ L'expression fait référence aux courants favorables à la maison d'Orange, hostiles donc à la scission de la Belgique et des Pays-Bas.

²² Ginette KURGAN-VAN HENTENRYK, *Gouverner la Générale de Belgique. Essai de biographie collective*, Bruxelles, De Boeck, 1996, p. 13.

²³ Pascale DELFOSSE, « Formation de l'Etat, classes sociales et hégémonie politique : le cas belge (1830-1914) », *Recherches sociologiques*, 1994, xxv/1, p. 8.

²⁴ Voir à ce sujet notre chapitre consacré aux libéraux et aux élections.

²⁵ Marc D'Hoore, « Un parti en mouvement ? L'organisation du libéralisme belge (1846-1961) », in Hervé HASQUIN (éd.), *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, Bruxelles, Labor, 2006, p. 24.

²⁶ Voir Jean STENGERS, « L'établissement de la représentation proportionnelle en Belgique en 1899 », in Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE (éd.), *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000.

- [la] suppression des exemptions, en matière de milice, à raison des cultes »²⁷.

Pour Van Humbeek, les choses sont d'ailleurs claires :

Il y a un corps qui bloque la route du progrès mondial. Ce corps du passé, qu'il faut appeler par son nom, c'est le catholicisme²⁸.

L'émergence et le déploiement du parti libéral belge s'effectuent de la sorte dans le cadre de la *révolution nationale*, évoquée par Stein Rokkan et Seymour Martin Lipset ; plus précisément sur le clivage Eglise-Etat dégagé par les deux auteurs : celui qui oppose les promoteurs de l'Etat aux protagonistes favorables aux positions de l'Eglise²⁹. La question scolaire est emblématique de cette ligne de partage. En 1878 est d'ailleurs déclenchée la première *guerre scolaire*.

Après leur victoire électorale, les libéraux forment un Cabinet homogène. Le ministre libéral Pierre Van Humbeek, en charge d'un nouveau *ministère de l'Instruction publique*, revoit en profondeur la loi de 1842 relative à l'enseignement primaire, sans pour autant satisfaire les courants « progressistes », déçus de l'absence d'avancées en matière d'obligation scolaire³⁰. Dans la nouvelle loi, l'instruction religieuse est laissée au soin des familles et de ministres du culte. Qui plus est, elle sera réalisée en dehors des heures de classe³¹. Ce faisant, l'instruction religieuse n'est plus une matière obligatoire dans l'enseignement primaire. Plus important encore, toute commune doit se doter d'une école primaire officielle et le gouvernement détermine le nombre d'écoles à entretenir par commune. Les instituteurs qui y enseignent doivent par ailleurs être détenteur d'un diplôme d'une école normale de l'Etat.

Cette *loi de malheur* suscite une mobilisation exceptionnelle du monde catholique. Les débats parlementaires seront homériques. Au Sénat, la majorité n'est d'ailleurs que de deux voix, dont celle de Boyaval, transporté mourant dans l'hémicycle pour émettre son vote, et qui décède le lendemain. La réaction contre la « loi de malheur » est telle que le gouvernement, invoquant les « menaces que font peser les catholiques sur les libertés constitutionnelles », décide en 1880 de rompre les relations diplomatiques avec le Vatican³², après que l'évêque de Tournai M^{gr} Dumont

²⁷ Eliane GUBIN, Jean-Pierre NANDRIN, « La Belgique libérale... », *op. cit.*, p. 40.

²⁸ Jan ERK, « « Alles voor Vlaanderen, Vlaanderen voor Kristus ». Le nationalisme flamand et la démocratie chrétienne », *Politique et société*, 2003, 22/1, p. 88.

²⁹ Seymour Martin LIPSET, Stein ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2008.

³⁰ Eliane GUBIN, Patrick LEFÈVRE, « Obligation scolaire et société en Belgique au XIX^e s. Réflexions à propos du premier projet de loi sur l'enseignement obligatoire (1883) (2^e partie) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1985, p. 761.

³¹ Jean-Philippe SCHREIBER, « Guerre scolaire, guerre de religion ? Etude d'un concept historique dans le cadre de la Belgique du XIX^e siècle », *Problèmes d'histoire des religions*, 1996, 7, p. 125.

³² Jean-Louis ORMIÈRES, *L'Europe désenchantée. La fin de l'Europe chrétienne ? France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal*, Paris, Fayard, 2005, p. 21.

eut publié la correspondance entre le pape et l'épiscopat belge. Celle-ci dévoilait un double jeu du Saint-Siège avec les autorités belges ³³.

Le combat pour la sécularisation des cimetières n'est pas moins dur. En principe, les enterrements civils étaient possibles mais il en allait autrement dans les faits. Les autorités religieuses détiennent tout le matériel utilisé lors des inhumations. Alléguant un décret impérial sur les sépultures du 23 prairial an XII ³⁴, le clergé divisait les cimetières communaux en deux parties distinctes : une partie bénite pour les croyants, une partie profane pour ceux qui mouraient hors de la religion, désigné d'habitude comme le « trou aux chiens ». Aussi, tous ceux qui meurent en dehors de l'Église sont relégués dans le « trou aux chiens », le « coin des réprouvés », quand il existe ³⁵. Certes, la commune est théoriquement gestionnaire des cimetières et de leur police. Dans les faits cependant, « la tradition considérait la paroisse comme propriétaire » ³⁶. Dès lors, des sociétés se créent en vue de permettre de vraies funérailles civiles, en particulier pour leurs membres. Les sociétés de l'Affranchissement (1854), des Solidaires (1857) ou encore des Cosmopolitains (1875) sont en première ligne dans ce combat ³⁷. Il faut attendre 1879 pour que la Cour de cassation tranche et 1891, pour que le système de la bénédiction par fosse soit admis par l'épiscopat.

La mobilisation contre la nouvelle législation scolaire et la levée d'impôt qu'elle a nécessitée pour en assurer l'application sont deux composantes importantes de la défaite libérale en 1884 ³⁸. En effet, le tournant quasi anticatholique du parti libéral est certes porteur dans les principales villes wallonnes, mais il affecte ses positions dans les Ardennes et, surtout, dans la partie septentrionale du pays ³⁹. Il faut y ajouter l'unification politique des catholiques et les divisions dans le parti libéral.

De fait, si l'anticléricalisme est le ciment d'unité des libéraux belges, les autres clivages qui prennent de la saillance les divisent. Et certaines questions amplifient cette fracture. De manière globale, deux sensibilités s'affrontent dans le parti, les *doctrinaires* ⁴⁰ et les *progressistes*. Plus que quiconque, Whaltère Frère-Orban incarne

³³ Nadine LUBELSKI-BERNARD, « Frère-Orban, chef de cabinet », in Andrée DESPY-MEYER (éd.), *Frère-Orban et le libéralisme politique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 19.

³⁴ *Décret impérial sur les sépultures*, 12 juin 1804.

³⁵ Roger DESMED, « La question des cimetières et les francs-maçons bruxellois (1861-1871) », *Problèmes d'histoire du christianisme*, 1980, 9, p. 137.

³⁶ Anne MORELLI, « Propagande antireligieuse et anticléricalisme dans la presse libérale du XIX^e siècle », *Problèmes d'histoire du christianisme*, 1987, 17, p. 174.

³⁷ Liane RANIERI, « Une ville libérale : Bruxelles », in Hervé HASQUIN, Adriaan VERHULST (éd.), *Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, Bruxelles, Centre Paul Hymans-Éditions Delta, 1989, p. 298.

³⁸ *Ibid.*, p. 300.

³⁹ Christian VANDERMOTTEN, Pablo MÉDINA LOCKHART, « La géographie du libéralisme belge et européen », in Pascal DELWIT (éd.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 57-74. Voir également leur contribution dans cet ouvrage.

⁴⁰ Dans ses évocations de l'histoire du libéralisme belge, Paul Hymans rapporte les origines de cette qualification : « Voilà le personnel : on le qualifia de doctrinaire ; on appelait le régime : doctrinaire ; on appelait doctrinaires les hommes qui le défendaient. Il est assez difficile

le courant doctrinaire du parti libéral. Chef de Cabinet de 1857 à 1870, Frère-Orban est l'homme fort des libéraux au XIX^e siècle. Les progressistes sont représentés par les figures de Paul Janson, Emile Feron, Eugène Robert ou encore Victor Arnould⁴¹ et se rassemblent dans la Fédération progressiste, qui tient ses premières assises en 1887. A l'échelle parlementaire, la revendication relative à l'élargissement du droit de suffrage singularise les progressistes. « Rien ne peut plus retarder l'avènement en Belgique du suffrage universel qui règne aujourd'hui des bords de l'Elbe aux rivages de l'Atlantique », s'exclame Janson aux élections communales de 1869⁴². Sous sa conduite, ce courant se structure en *parti progressiste* en 1887 et se déclare, au plan social, partisan d'une certaine réglementation du travail⁴³. Son programme en appelle à une « fixation par la loi d'une durée maxima de travail industriel des adultes, suivant la nature des diverses industries et l'introduction d'une clause relative à ce sujet et un minimum de salaires dans les adjudications publiques ». En 1892, Janson sera le seul parlementaire belge à s'opposer à l'extension de l'article 310 du code pénal⁴⁴.

Il est vrai que, sur le clivage économique et social, les libéraux n'ont pas de désaccords profonds avec les catholiques. Figure tutélaire de ces derniers, Charles Woeste peut, sans crainte d'être démenti, se réjouir de la convergence des deux partis sur cette problématique :

Messieurs, dans les sociétés du XIX^e siècle, divisées d'opinion et de sentiments, la réglementation est presque toujours un péril entre les mains d'un parti et prête à l'arbitraire. (...) Nous membres de la droite, et vous, membres de la gauche qui, pour

de préciser la signification exacte de cette dénomination, car elle est d'origine française et très lointaine. Elle remonte en réalité au début de la Restauration. On l'appliquait vers 1816 à un petit groupe de théoriciens dont les figures saillantes étaient Royer-Collard, Guizot, le duc de Broglie, le philosophe Victor Cousin; on disait que la doctrine tenait sur un canapé. On ne voit aucun rapport entre le rôle que ces hommes jouèrent au début de la Restauration et la politique du libéralisme belge telle qu'elle se dessina depuis 1847. Mais en politique les épithètes que l'on donne aux partis sont essentiellement conventionnelles; et peut-être est-ce la tenue un peu austère, un peu autoritaire, et peut-être est-ce le ton dogmatique et l'allure de grands bourgeois de quelques-uns des hommes les plus marquants de notre ancien parti libéral qui firent adopter l'expression en Belgique ». Paul HYMANS, *Pages...*, *op. cit.*, p. 59-60.

⁴¹ Paul HYMANS, *Causeries sur l'histoire du libéralisme belge faites sous les auspices de l'Union des femmes libérales de l'arrondissement de Bruxelles*, Bruxelles, Louis Vogels, 1921, p. 42.

⁴² Yvon LEBLICQ, « Les élections communales du 26 octobre 1869 et du 24 mai 1870 à Bruxelles : crise dans le libéralisme et espoir de renouveau pour l'« association constitutionnelle conservatrice » », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1978, 9/1-2, p. 79.

⁴³ Voir par exemple Doreen GAUBLomme, « Doctrinaires et progressistes au XIX^e siècle », in Hervé HASQUIN, Adriaan VERHULST (éd.), *Le libéralisme en Belgique...*, *op. cit.*

⁴⁴ L'article 310 stipulait que « sera punie d'un emprisonnement de huit jours à trois mois et d'une amende de 26 à 1 000 francs ou d'une de ces peines seulement, toute personne qui, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail, aura commis des violences, proféré des injures ou des menaces, prononcé des amendes, des défenses, des interdictions ou toute proscription quelconque, soit contre ceux qui travaillent soit contre ceux qui font travailler ». Article 310 du code pénal, promulgué le 8 juin 1867, publié le 9 juin 1867, in A. DELEBEQUE, J.B. HOFFMAN (édition annotée par), *Les codes en vigueur en Belgique*, 1885, p. 73.

la plupart, n'admettez pas plus que nous qu'il y ait une question sociale à résoudre, nous ne pouvons pas admettre la réglementation du travail, parce que nous serions sans défense contre le langage que nous tiendrait l'ouvrier demandant en s'appuyant sur la détresse des siens du travail ou du pain⁴⁵.

Au congrès de 1894, le parti progressiste radicalise ses positions dans le champ économique et social et se prononce pour la création d'un ministère du Travail, la détermination d'une journée de travail maximum, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, l'instauration d'une assurance obligatoire contre les accidents, la maladie, le chômage, l'invalidité, la vieillesse pour les travailleurs agricoles et industriels.

Face à ces revendications, le programme libéral doctrinaire issu du congrès de 1894 paraît bien timoré :

Mesures destinées spécialement à améliorer la condition des classes ouvrières, en tant qu'elles sont compatibles avec le respect de la propriété individuelle et de la liberté du travail des majeurs notamment :

a) révision des lois qui règlent le contrat de travail et de la responsabilité du patron en cas d'accident ; b) reconnaissance des syndicats professionnels et agricoles non obligatoires ; c) développement des institutions de secours mutuels, des institutions de crédit populaire, d'épargne, de retraite, d'assurance, d'organisation de bourses du travail ; (...) e) réglementation du travail en vue de la protection des enfants et des adolescents des deux sexes ; f) révision des règlements destinés à sauvegarder la santé et la vie des ouvriers ; (...) ⁴⁶.

C'est dans ce contexte qu'une première modification substantielle du droit électoral touche profondément le parti libéral : l'adoption, en 1893, du suffrage universel tempéré par le vote plural.

⁴⁵ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Annales parlementaires*, 20 février 1878, p. 407-408.

⁴⁶ *Compte rendu du congrès libéral tenu à Bruxelles les 8 et 9 avril 1894*, Bruxelles, P. Weissenbruch éditeur, 1894, p. 250.

CHAPITRE II

Un parti libéral modeste en passe de devenir pivotale (1894-1961)

Pascal DELWIT

En Belgique, la révolution industrielle est très précoce et très puissante. Le développement qu'elle génère s'est accompagné de changements économiques, sociaux et culturels notables. Le travail change progressivement d'essence. Socialement, la Belgique connaît durant tout le XIX^e siècle un régime social implacable. En 1841, un quart de la population reçoit l'aide des bureaux de bienfaisance. La crise de la fin des années quarante fait des ravages et dix ans plus tard, la moitié de la population bénéficie d'un soutien minimal. AU XIX^e siècle, les observateurs du *paysage social* belge convergent. La première grande enquête conduite en 1843 à la demande du gouvernement sur l'état des classes laborieuses et la deuxième réalisée en 1869 révèlent des situations alarmantes. Autant la Belgique est un modèle de dynamisme entrepreneurial, autant elle est à la traîne dans l'appréhension des questions sociales.

D'un point de vue politique, nous l'avons vu, il s'agit d'une non-question. Le courant doctrinaire libéral et la Fédération des cercles catholiques de Woeste convergent sur une posture de libéralisme économique pur, comme tel. Si problèmes sociaux il y a, ils tiennent aux mœurs et aux faibles qualités morales du monde du travail :

A quoi attribuez-vous cette détresse ? A l'insuffisance de leurs salaires ? Non. A la cherté des loyers et des denrées alimentaires nécessaires à l'existence ? Certes cela y contribue pour quelque chose ; mais la véritable lèpre de la classe ouvrière, c'est sa démoralisation, l'ivrognerie à laquelle elle se livre généralement et les occasions qu'elle trouve fréquemment de dépenser le fruit de son travail soit dans les débits de

boissons distillées, soit dans les cabarets, soit dans les trop nombreuses kermesses qu'elle fréquente toujours avec un extrême empressement ¹.

Emblématiques de ces postures sont aussi les propos tenus par Eudore Pirmez à la Société belge d'économie politique en 1884. Pour Pirmez, la difficulté n'est pas le fait des milieux populaires. Au contraire, c'est la situation des propriétaires et des capitalistes qui est moins bonne, ce sont eux qui souffrent. «Nulle plainte du côté du travail», sans néanmoins soulever de réaction chez certains libéraux ².

L'exploitation politique et sociale du monde ouvrier génère toutefois des réactions de certains segments du *nouveau* monde ouvrier. Le mouvement socialiste sort des limbes en 1885 avec la naissance du parti ouvrier belge (POB). L'objectif initial du POB est l'obtention des droits politiques, en particulier le suffrage universel. Or, nous l'avons observé, les libéraux sont divisés sur la question. Les progressistes défendent le principe du suffrage universel masculin. Les libéraux doctrinaires s'y opposent farouchement: le suffrage universel risquerait de «noyer les votes éclairés et libres sous un flot d'électeurs ignorants et fanatisés». Ce serait donc «le plus sûr fondement du despotisme de l'Eglise» ³. Sans même s'attacher aux principes, Goblet d'Alviella apostrophe ses amis politiques :

Il n'y a pas à se le dissimuler: le suffrage universel pur et simple serait la ruine définitive du parti libéral. (...) Avec le suffrage universel, nos agglomérations enverraient des députés socialistes et nos arrondissements campagnards une formidable majorité cléricale ⁴.

Néanmoins, c'est Frère-Orban qui apparaît comme l'opposant le plus irréductible. Régulièrement, il balaie cette perspective d'un revers de la main et ne s'embarrasse pas de nuances :

A propos de suffrage universel, j'ai demandé si on voulait constituer en arbitre des destinées du pays, en maîtres souverains des administrations communales les manouvriers et les valets de ferme... C'est la majorité dites-vous. Sans doute! Mais nous, nous n'admettons pas cette majorité. Vous voulez en deux actes arriver au suffrage universel. Quant à nous, ni en un, ni en deux, ni en trois, ni en cinq actes, nous ne voulons y arriver. Est-ce clair? ⁵.

¹ Cité par Ben Serge CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles, p. 15.

² Eliane GUBIN, « Les événements de 1886 et le monde libéral », in Marinette BRUIER, Nicole CAULIER-MATHY, Claude DESAMA, Paul HERIN, 1886. *La Wallonie née de la grève?*, Bruxelles, Labor, 1990, p. 83.

³ Jean STENGERS, « Histoire de la législation électorale en Belgique », in Serge NOIRET (éd.), *Stratégies politiques et réformes électorales. Aux origines des modes de scrutin en Europe aux XIX^e et XX^e siècles*, Baden-Baden, Nomos, 1990, p. 253.

⁴ Marc D'HOORE, « Goblet D'Alviella, un intellectuel en politique. Commentaires sur son œuvre et sa pensée », *Problèmes d'histoire des religions*, 1995, 6, p. 25.

⁵ Cité par Pierre JOYE, Rosine LEWIN, *L'Eglise et le mouvement ouvrier*, Bruxelles, Fondation Joseph Jacquemotte, 1967, p. 103.

Au-delà des arguments de *raison*, l'impact politique est au cœur des positionnements. Pour la figure emblématique du libéralisme belge, l'élargissement du droit de suffrage creuserait la tombe du parti libéral au bénéfice de ses adversaires :

Une réforme radicale entraînant l'élargissement du corps électoral serait désastreuse pour le libéralisme au profit du cléricanisme et du socialisme. (...) Le suffrage universel donnerait la prépondérance aux catholiques dans les campagnes et les petites villes, aux éléments de désordre dans les grandes localités ⁶.

En 1893, le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural est toutefois adopté. Pas moins de quatorze parlementaires libéraux votèrent contre la révision de l'article 67 de la Constitution ⁷.

Les premières élections au suffrage universel masculin tempéré par le vote plural organisées en 1894 marquent une rupture déterminante dans le système politique belge ⁸.

Tableau 1. Résultat des élections législatives de 1894

	Voix	%	Sièges	%
Parti catholique	921 601	51,11	100	66,67
Parti libéral	503 925	27,94	17	11,33
Parti ouvrier belge	237 918	13,19	21	14,00
Démocrates chrétiens	26 224	1,45	1	0,67
Cartel libéral-socialiste	94 129	5,22	10	6,67
Autres	19 544	1,08	1	0,67
<i>Total</i>	1 803 341	100	150	100

Le parti libéral a durement pâti de l'élargissement du droit de suffrage combiné aux effets du scrutin majoritaire : les catholiques sont dominants en Flandre, le POB le devient dans l'axe industriel wallon. Dans les élections qui suivent, cette configuration se précise. En 1896 et en 1898, le parti libéral sort exsangue et divisé des consultations : les libéraux perdent Nivelles, Philippeville, Arlon et Thuin. Ils ne conservent leur leadership que dans les arrondissements d'Ath et de Virton.

En effet, dans un contexte d'exacerbation progressive du clivage économique-social et de revendications politiques et sociales, les deux courants du parti libéral se sont scindés. Cette division, désormais quasi formalisée, lui coûte d'un point de vue électoral. Sans changements, le parti libéral paraît voué à la disparition. La perspective paraît d'autant plus claire que le parti a de plus en plus de mal à compter et à jouer dans la structuration politico-sociale à l'œuvre. Deux structures fortes, deux *mondes sociologiques*, se développent. Socialistes et catholiques construisent lentement de véritables sociétés ou contre-sociétés, les fameux *pilliers* belges. A côté

⁶ *Ibid.*, p. 58.

⁷ Ginette KURGAN-VAN HENTENRYK, *Max-Léo Gérard. Un ingénieur dans la cité (1879-1955)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2010, p. 26.

⁸ Voir notre contribution sur les libéraux et les élections dans cet ouvrage.

de ces *mondes*, les libéraux font pâle figure même si s'édifie aussi en Belgique un mouvement syndical libéral⁹. *In fine*, proches de la disparition politico-électorale, les libéraux doivent sans doute leur salut à la modification du mode de scrutin. En 1899, un mode de scrutin proportionnel succède au mode de scrutin majoritaire¹⁰.

Lors du scrutin de 1900, le premier à la représentation proportionnelle, le parti libéral retrouve une représentation parlementaire digne de ce nom en passant de onze à trente-quatre sièges. Dans la foulée de cette victoire électorale, sensibilités doctrinaire et progressiste concluent un accord articulé sur un programme commun et une co-présidence du groupe parlementaire, assurée par Paul Janson et Xavier Neujean. Les éléments clés du programme commun sont l'instruction obligatoire, la suppression du remplacement en matière militaire, l'*amélioration morale et matérielle du sort des travailleurs* et la suppression du vote plural dans le champ électoral. Compte tenu de cette résurrection grâce à la proportionnelle, les libéraux en appellent à la « réalisation du principe de la représentation proportionnelle à tous les degrés de l'électorat »¹¹. Au fil du temps, les personnalités progressistes reviennent au parti libéral ou ont rejoint les rangs du POB à l'instar de personnalités comme Célestin Demblon, Jean Volders Edmond Picard, Georges Grimard, Max Hallet, Léon Furnémont, Jules Destrée...¹².

D'une posture d'appoint vers une posture pivotale

Au début du xx^e siècle, le renversement de la majorité absolue catholique à l'œuvre depuis 1884 devient un objectif explicite ou implicite partagé par les libéraux et le POB. Pour l'atteindre, les deux partis acceptent de nouer une alliance électorale au nom de leur anticléricalisme commun. L'origine de ce cartel tient dans la volonté de renverser la majorité catholique à l'œuvre depuis 1884 et dans le combat conjoint et victorieux mené contre le projet de « bon scolaire » du cabinet Schollaert. Aux élections de 1912, parti libéral et parti ouvrier belge font cause commune dans la plupart des circonscriptions. Les deux formations mettent en avant trois points forts¹³ :

- l'instruction obligatoire et la défense de l'enseignement public,
- les retraites ouvrières,
- l'adoption du suffrage universel, auquel se rallient l'ensemble des libéraux lors d'une déclaration des groupes de la Chambre et du Sénat le 30 juin 1911 :

Considérant que tous les efforts doivent tendre à renverser dans les plus brefs délais le régime clérical qui opprime le pays depuis vingt-sept ans ; considérant que ce résultat ne peut être atteint que par une étroite union du libéralisme et par l'action

⁹ Jean FANIEL, Kurt VANDAELE, « Histoire de la centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2011, 2123-2124, p. 1-53.

¹⁰ Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE (éd.), *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000.

¹¹ Jean STENGERS, « L'origine de la droite et de la gauche dans la vie politique belge au XIX^e siècle », in Jean-Marie DUVOSQUEL, Alain DIERKENS, Guy VANTHEMSCHE (éd.), *Belgique, Europe, Afrique : deux siècles d'histoire contemporaine. Méthode et réflexions. Recueil d'articles de Jean Stengers*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2005, p. 288.

¹² Jules Destrée, Emile VANDERVELDE, *Le socialisme en Belgique*, Paris Giard & Brière, 1898, p. 81.

¹³ Paul HYMANS, « Le parti libéral de 1909 à 1928 », *Le Flambeau*, octobre 1928, p. 391.

convergente des partis d'opposition, les gauches libérales déclarent adhérer au suffrage universel pur et simple uni à la représentation proportionnelle intégrale sans condition de cens, de capacité ou de pluralité quelconque, à vingt-cinq ans¹⁴.

Pour les libéraux et les socialistes, il n'y a pas de doute : la création du cartel doit mettre fin à la *domination cléricale* à l'œuvre depuis 1884. La campagne est à la fois tendue, rude et joyeuse. L'espoir est intense et la victoire attendue, comme l'annonce le libéral Paul-Émile Janson :

La foule, très ardente, accourait en masse aux réunions tenues souvent en commun par les orateurs socialistes et libéraux. Le succès de ces réunions, dont la température était élevée, faisait augurer d'une victoire certaine. Il suffisait de gagner trois ou quatre sièges dans tout le pays pour renverser le gouvernement catholique dont la politique passionnée et sectaire avait développé au maximum l'esprit de résistance et de lutte chez ses adversaires. Le suffrage universel, l'instruction obligatoire et le service militaire généralisé constituaient l'enjeu de la bataille. A Bruxelles, les libéraux modérés et les libéraux avancés avaient établi une liste commune. Une dernière réunion, à la veille du scrutin, se tenait à la Brasserie flamande, rue Auguste Orts. La foule était énorme et particulièrement vibrante. Elle débordait dans la rue jusqu'à la Bourse. On avait annoncé Paul Hymans qui participait, le soir encore, à une grande réunion à Charleroi. Divers orateurs, dont j'étais, avaient pris la parole pour calmer l'impatience du public. Vers 10 heures du soir, les vivats de la foule annoncèrent l'arrivée d'Hymans, accourant de Charleroi. (...) L'orateur et l'assistance étaient à l'unisson. L'accueil reçu par lui à Charleroi, tout au long de la route et à la traversée de Bruxelles, avait accentué sa confiance et justifié la prédiction populaire qui voyait en lui le chef du gouvernement le lendemain¹⁵.

Las, cette stratégie se heurte à la résistance d'une partie de l'appareil du parti libéral et, plus encore, d'un segment non négligeable de son électorat. Le cartel échoue dans sa tentative de briser la majorité catholique.

Tableau 2. Résultat de l'élection générale de 1912

	<i>Suffrages</i>	%	<i>Sièges</i>	%
Parti catholique	1 337 135	51,00	99	53,80
Démocrates chrétiens	34 444	1,31	2	1,09
Cartel libéral-socialiste	679 734	25,93	43	23,37
Parti libéral	303 895	11,59	22	11,96
Parti ouvrier belge	243 338	9,28	18	9,78
Indépendants	19 953	0,76	0	0,00
Autres	3 092	0,12	0	0,00

¹⁴ Jean STENGERS, « Les conséquences du suffrage universel tempéré (1894-1919) », in Hervé HASQUIN, Adriaan VERHULST (éd.), *Le libéralisme en Belgique...*, op. cit., p. 114-115.

¹⁵ Cité par Michel DUMOULIN, *L'entrée dans le xx^e siècle*, Bruxelles, Le Cri, 2010, p. 87.

L'anticatholicisme libéral en Wallonie s'est brisé sur la sociologie profonde d'une grande partie de l'électorat flamand, y compris libéral. Ces électeurs n'ont pas voté « contre les idées libérales », assène Hymans. « Ils ont voté contre le cartel »¹⁶.

Pour les libéraux, cet échec marque un tournant. A compter de ce moment, ils abandonnent le principe de cartels généraux avec les socialistes. Ceux-ci ne seront maintenus, à l'occasion, que dans les territoires à hégémonie catholique, à l'image du Limbourg. Paul Hymans l'annonce sans détour :

Mais dès à présent, il faut proclamer la nécessité pour le parti libéral de marquer en toutes circonstances son autonomie, d'accuser sa personnalité, d'éviter les équivoques où l'adversaire cherche à le noyer. Nous ne sommes ni collectivistes, ni républicains ; nous sommes attachés de raison et de cœur aux institutions fondamentales du pays¹⁷.

Le parti libéral retrouve une pleine liberté et se profile désormais comme un acteur susceptible de s'allier avec les deux grands du système politique, le parti catholique et le parti ouvrier belge. Cette option prend une consistance forte au lendemain de la première guerre mondiale avec l'avènement du suffrage universel masculin pur et simple. L'entrée en guerre avait conduit à la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Les transformations consécutives au conflit sont principalement discutées à Lophem, où le roi Albert a convenu des réformes à mettre en œuvre avec les socialistes Joseph Wauters, Edouard Anseele, Louis Bertrand, les libéraux Paul-Emile Janson, Louis Franck et des catholiques de la nouvelle génération¹⁸. Des changements annoncés, le suffrage universel est sans doute une des mesures phare. Désormais, tous les hommes de nationalité belge et ayant vingt et un ans accomplis ont accès au vote. Le vote plural est ainsi abandonné mais le droit de vote n'est pas étendu aux femmes en raison de l'hostilité totale des libéraux. « Si vous établissez le suffrage universel des femmes, vous aurez donné à chaque confesseur à peu près autant de voix qu'il n'y a de pénitentes », professe le leader libéral Paul Janson¹⁹. L'adoption du suffrage universel masculin met fin à la longue période de suprématie catholique. Celui-ci doit désormais composer avec ses adversaires-partenaires politiques et avec un système politique différent. Dès 1919, le scrutin national dévoile l'ampleur du changement.

¹⁶ Paul HYMANS, *Les élections de 1912. Rapport présenté à l'Assemblée générale statutaire, le 8 décembre 1912*, Bruxelles, Weissenbruch Editeur, p. 5.

¹⁷ *Ibid.*, p. 14.

¹⁸ Emmanuel GÉRARD, *La démocratie rêvée, bridée et bafouée 1918-1939*, Bruxelles, Le Cri, 2010, p. 24.

¹⁹ Cité par Jean STENGERS, « Histoire de la législation électorale... », *op. cit.*, p. 254.

Tableau 3. Résultat des élections législatives de 1919

	<i>Suffrages</i>	%	<i>Sièges</i>	%
Parti ouvrier belge	645 124	36,52	70	37,63
Union catholique	619 911	35,09	70	37,63
Parti libéral	310 876	17,60	34	18,28
Frontpartij	60 814	3,44	5	2,69
Catholiques dissidents	36 063	2,04	3	1,61
Autres	25 241	1,43	0	0,00
Renaissance nationale	21 467	1,22	1	0,54
Classes moyennes	19 939	1,13	1	0,54
Anciens combattants	19 075	1,08	2	1,08
Démocrates chrétiens	5 825	0,33	0	0,00
Autres	2 362	0,13	0	0,00
<i>Total</i>	1 766 697	100	186	100

Désormais donc, le parti libéral occupe une place très différente de celle qu'il avait au XIX^e siècle. Ses performances électorales en font une formation modeste. Il reste constamment la troisième force politique du pays. Contrairement aux socialistes et aux catholiques, cette famille politique se base bien plus sur ses notables et ses personnalités que sur un maillage social ou un réseau capillaire important. Il en résulte souvent un positionnement idéologique des plus flous. «Entre» le parti catholique et le pob, les libéraux se présentent comme le parti du centre, de la modération, de l'intérêt général, de l'équilibre :

Il est indispensable que nous puissions exercer une action efficace de contrôle et de modération, de contre-poids et de rectification pour éviter les excès, les abus et les aventures, et que nous puissions par une action persistante et réfléchie, dégager l'intérêt général des intérêts particuliers, stimuler le mouvement de réforme graduelle, nécessaire dans tous les domaines pour outiller le pays économiquement et moralement et le mettre à même d'accomplir ses destinées²⁰.

Le parti libéral se présente ainsi comme un rassemblement d'individus unis par quelques grands principes. Mais politiquement, le parti libéral devient essentiel, incontournable même, dans la confection des gouvernements. Le parti joue le rôle de parti d'appoint voire même de pivot. Et, à sa manière, il s'en revendique :

Les libéraux, fidèlement attachés à nos institutions fondamentales n'ont pas de raison de refuser de s'associer à des catholiques imprégnés du même esprit, pour maintenir l'ordre social et constitutionnel, en un temps où les extravagances révolutionnaires, aiguillonnées par les utopies sinistres qui dévastent l'orient de l'Europe, menacent la civilisation occidentale. Ils n'ont pas refusé pareillement de s'unir au parti ouvrier pour réaliser avec lui et avec la droite, dans une pensée de pacification et d'équité, des réformes sociales qui apportèrent aux classes laborieuses

²⁰ Paul HYMANS, « Les élections du 5 avril », *Le Flambeau*, 1925, p. 262.

des satisfactions matérielles et morales, haussèrent leur niveau d'existence, multiplièrent leurs foyers, donnèrent aux humbles des garanties de sécurité contre l'âge, l'accident, la maladie ²¹.

Ainsi de 1918 à 1940, le parti libéral est présent au gouvernement quasi sans discontinuité, à la seule exception du court gouvernement *travailliste* Pouillet-Vandervelde entre 1925 et 1926, tantôt avec les seuls catholiques, tantôt en tripartite. Durant l'entre-deux-guerres, il n'est absent des responsabilités que 335 jours. Après la deuxième guerre mondiale, le choix s'ouvrira pour les libéraux : avec les sociaux chrétiens du parti social chrétien-Christelijke Volkspartij (PSC-CVP), héritiers de l'Union puis du Bloc catholique, ou avec les socialistes du parti socialiste belge-Belgische Socialistische Partij (PSB-BSP), héritiers du parti ouvrier belge ²².

Ses accents sont tantôt inscrits dans la promotion du libéralisme économique, tantôt plus teintés de social. Le contexte y est pour beaucoup, de même que les influences intellectuelles qui l'imprègnent.

Au sortir de la première guerre mondiale, le parti libéral se dote d'un programme progressiste. En juillet 1919, les libéraux en appellent ainsi à « la reconnaissance du droit d'existence, avec tout ce qu'il comporte de dignité, de sécurité et de bien-être ». Plusieurs mesures sociales sont promues comme le salaire minimum ou la limitation du temps de travail. Le but est de se « rapprocher d'un Etat social dans lequel l'égalité du point de départ serait réalisée pour tous les individus » ²³. Pourtant, cette tonalité sociale s'estompe dans les années vingt avant d'être remise en avant dans la deuxième moitié des années trente. En décembre 1935, les libéraux adoptent un nouveau programme. Celui-ci inclut la réduction du temps de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, l'adoption de la pension légale, l'octroi de congés payés aux ouvriers ainsi qu'aux salariés, et le principe d'une hausse des salaires qui vise à relancer la consommation ²⁴.

Fort de son expérience gouvernementale quasi permanente et dans le contexte d'instabilité politique récurrente de la deuxième moitié des années trente, le parti libéral obtient même le poste de Premier ministre pour la première fois depuis cinquante-trois ans. A partir du 24 novembre 1937, Paul-Emile Janson dirige un gouvernement tripartite en proie à des convulsions régulières qui entraînent d'ailleurs sa démission le 13 mai 1938.

Acteur électoral confiné, toujours anticlérical et libéral dans le champ socio-économique, comment le parti libéral se situe-t-il relativement au troisième clivage qui s'exprime dans la vie politique et sociale ? Dans le champ de la *question linguistique*, les libéraux sont un acteur francophile peu intéressé par les revendications du mouvement flamand, dont l'importance a crû sensiblement au lendemain de la première guerre mondiale.

²¹ Paul HYMANS, « Le parti libéral de 1909 à 1928 », *op. cit.*, p. 398.

²² Notamment lors du gouvernement d'Achille Van Acker entre 1954 et 1958, réunissant socialistes et libéraux.

²³ Cité par Ben Serge CHLEPNER, *Cent ans d'histoire...*, *op. cit.*, p. 352-353.

²⁴ Joseph TORDOIR, *Roger Motz (1904-1964). Une figure du libéralisme belge et européen*, Bruxelles, Archives libérales francophones du Centre Paul Hymans, 2004, p. 12.

Dans les élites économiques, les professions libérales et le milieu des ouvriers qualifiés, les libéraux sont pour l'essentiel francophones, où qu'ils résident. A titre d'exemple, le très important libéralisme gantois est quasi exclusivement francophone pendant longtemps. Les réunions s'y tiennent pour l'essentiel en français. Aussi, le parti libéral adopte-t-il souvent une attitude *belgicaine* en confrontation assumée avec le mouvement flamand. « C'est dans les milieux catholiques que le séparatisme est né. C'est dans les collèges épiscopaux qu'on le cultive. Il empoisonne l'Université de Louvain. Qu'arriverait-il si le parti catholique, constitué comme il l'est actuellement, mélangé de démagogues et d'ultra-flamingants, redevenait majoritaire dans les Chambres et reprenait la direction exclusive du gouvernement? », s'inquiète Paul Hymans à la veille du scrutin de 1925 ²⁵.

Tableau 4. Performances électorales du parti libéral aux élections de 1936 et de 1939 (en pourcentage et en sièges)

	1936		1939	
	%	Sièges	%	Sièges
Anvers	11,14	3	10,39	3
Flandre occidentale	8,53	2	11,03	2
Flandre orientale	11,32	3	14,78	4
Limbourg	14,35	1	9,89	0
Brabant	16,73	7	25,34	11
Hainaut	11,41	4	18,20	6
Liège	10,24	2	18,84	5
Namur	17,18	1	21,30	2
Luxembourg	12,42	0	19,80	0
Royaume	12,41	23	17,18	33

Occasionnellement, cette posture entraîne des remous dans l'exécutif sinon même des crises gouvernementales. Il en est par exemple ainsi, à la fin des années trente, lors de « l'affaire Martens », où les libéraux sont en pointe. En janvier 1939, Adriaan Martens avait été nommé directeur de la nouvelle Académie de médecine. Mais ledit Martens avait été condamné à mort comme activiste flamand pour faits de trahison perpétrés durant la première guerre mondiale. Immédiatement, les associations libérales lancent une campagne pour exiger, soit la révocation de Martens, soit la démission des ministres libéraux. Pour les chefs du mouvement flamand, en particulier le catholique Frans Van Cauwelaert et le socialiste Camille Huysmans, la demande de révocation est inacceptable. En février 1939, face à l'impasse et à l'impossibilité de trouver un compromis, les ministres libéraux démissionnent ce qui entraîne la chute du gouvernement ²⁶. Aux élections du 2 avril, le parti libéral bénéficie de sa position en flèche. Il progresse de vingt-trois à trente-trois sièges. Mais un regard attentif sur

²⁵ Paul HYMANS, « Les élections du 5 avril », *op. cit.*, p. 259.

²⁶ Joseph TORDOIR, *Roger Motz (1904-1964)...*, *op. cit.*, p. 22.

le mouvement électoral révèle une asymétrie profonde des résultats pour la famille libérale. Dans les provinces flamandes, les libéraux stagnent et n'engrangent aucun siège supplémentaire. *A contrario*, la progression est nette dans le Brabant et les provinces wallonnes.

Comme dans le parti ouvrier belge ou le Bloc catholique, le parti libéral est l'objet d'un débat interne à la veille de la deuxième guerre mondiale. Certaines composantes du parti, incarnées notamment par Albert Devèze et Maurice Lippens, prônent l'extension des prérogatives royales et l'avènement d'un Exécutif « fort ».

Avec le déclenchement des hostilités, le parti libéral est éclaté entre plusieurs pôles. Le ministre Marcel-Henri Jaspar revient à Londres en juin 1940 et appelle à la poursuite des combats. Mais il est désavoué par le gouvernement qui lui retire ses attributions. Le président du parti Emile Coulonvaux se cloître et renonce à la présidence en janvier 1941. Albert Devèze témoigne d'une attitude ambivalente en signant un argumentaire juridique avec le catholique Joseph Pholien et Hayoit de Termicourt qui justifie le comportement de Léopold III²⁷. Quant aux principaux responsables de la CGSLB, ils sont partie prenante, un temps, de l'Union des travailleurs manuels et intellectuels portée sur les fonts baptismaux dans une optique de concertation-collaboration avec les autorités allemandes. C'est dans ce contexte chahuté que le parti est « réorganisé » et que son bureau se réunit clandestinement. Trois personnalités sont à la manœuvre en Belgique : Fernand Demets, Jane Brigode et Pierre Voelen. Les deux premiers font office de co-présidents du parti, ce qui fait de Jane Brigode la première présidente d'un parti en Belgique²⁸.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le parti libéral est sans doute la formation politique qui change le moins. En phase avec l'air du temps, les libéraux adoptent une *charte sociale* qui revendique l'incorporation du droit au travail dans la Constitution ou encore l'augmentation du nombre de journées de congés payés²⁹ mais ils insistent tant et plus au congrès doctrinal d'avril 1951 sur l'importance de l'initiative privée et sur le rôle majeur de l'entreprise dans le développement économique. Le parti libéral

croit à la vertu de l'initiative privée, de l'esprit d'entreprise, de la responsabilité personnelle, qui sont les meilleures sources d'énergie humaine, de production de richesses, de progrès social. Il croit aux vertus de la liberté. Mais il sait que cette liberté a ses limites. (...)

Le libéralisme croit à l'utilité de la concurrence qui, dans l'intérêt général, encourage les efforts, améliore la qualité, diminue les prix, stimule la productivité.

²⁷ Patricia ROZENBERG, « Du « Bureau de guerre » au Comité d'épuration. Les libéraux pendant la seconde guerre mondiale », mémoire d'histoire à l'ULB, 2010-2011, p. 35.

²⁸ Eliane GUBIN, Catherine JACQUES, Valérie PIETTE, Jean PUISSANT, *Dictionnaire des femmes belges. XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, Racine, 2006, p. 81.

²⁹ Christopher RUDD, « The Belgian Liberal Parties: economic radicals and social conservatives », in Emil J. KIRCHNER (éd.), *Liberal Parties in Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 201.

Il croit à l'économie de marché qui, par le libre mécanisme des prix, maintient l'équilibre entre les quantités de marchandises offertes et les quantités demandées, évite la pénurie comme le gaspillage³⁰.

Pourtant, les libéraux sont confrontés à trois difficultés à gérer. La première est la polarisation accrue sur la question royale qui renforce les deux principaux protagonistes du système politique belge, le parti social chrétien-Christelijke Volkspartij (PSC-CVP) et le parti socialiste belge-Belgische Socialistische Partij (PSB-BSP). Au surplus, la gestion interne du dossier n'est guère facile. Un segment de l'aile flamande du parti n'est pas prêt à suivre la posture laïque et anti-léopoldiste de la direction et des membres. Dès le 18 juin 1945, le comité permanent du parti libéral s'était prononcé sur la question par 88 voix contre 3 et 3 abstentions. Tout en réaffirmant son attachement à la monarchie et à la dynastie, les libéraux estimaient que « l'effacement du roi [est] la seule solution »³¹.

Le deuxième écueil est l'émergence d'un acteur qui met à mal son statut de troisième parti du système, le parti communiste. En février 1946, ce dernier devance les libéraux aux premières élections législatives d'après-guerre.

Enfin, le parti libéral a toutes les peines du monde à apporter une touche originale aux grands acquis de la Libération, en particulier dans la mise en place de la sécurité sociale moderne. Alors que leurs pères spirituels – Keynes et Beveridge – sont des libéraux britanniques, les termes de la sécurité sociale moderne en Belgique sont négociés surtout par des personnalités socialistes et démocrates chrétiennes.

Néanmoins, le parti libéral jouit de plusieurs atouts. Le premier est de receler des personnalités d'envergure. A la Libération, on songe tout particulièrement à Camille Gutt. Ministre des Finances, Camille Gutt met en place en octobre 1944 l'opération qui permet l'instauration du nouveau franc belge, en évitant toute poussée inflationniste. Considérée comme un modèle du genre, sa gestion financière dans la transition d'après-guerre lui vaut une grande reconnaissance internationale. Le deuxième atout du parti libéral est sa place spécifique dans le système politique. Dans une confrontation implacable entre sociaux chrétiens et socialistes, il est susceptible de gouverner avec l'un ou l'autre. D'une posture d'appoint, il s'est imposé comme parti pivot. Le parti est d'ailleurs très régulièrement aux affaires. Il n'est absent des responsabilités qu'une semaine au mois de mars 1945, durant les vingt-sept mois des Exécutifs Spaak III et IV, qui associent sociaux chrétiens et socialistes, et pendant la législature homogène sociale chrétienne entre 1950 et 1954. Après le scrutin de 1958, il reviendra dans une coalition avec les sociaux chrétiens, passé l'accord politique sur le pacte scolaire.

³⁰ PARTI LIBÉRAL, *Rapports adoptés par le congrès au congrès doctrinal*, Bruxelles, 28 et 29 avril 1951.

³¹ Jacques BRASSINNE, « Les libéraux et le problème bruxellois. 1945-1962 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1988, 1219, p. 12.

Tableau 5. Participations libérales dans les Exécutifs d'après-guerre

Gouvernement Pierlot v	26 septembre 1944 – 12 décembre 1944	Bloc catholique-PL/LP-POB/BWP- PCB/KPB
Gouvernement Pierlot vi	12 décembre 1944 – 7 février 1945	Parti catholique-PL/LP-POB/BWP
Gouvernement Van Acker i	12 février 1945 – 15 juin 1945	Parti catholique-PL/LP-PSB/BSP-PCB/KPB
Gouvernement Van Acker ii	2 août 1945 – 12 février 1946	PSB/BSP-PL/LP-PCB/KPB-UDB
Gouvernement Spaak ii	13 mars 1946 – 20 mars 1946	PSB/BSP
Gouvernement Van Acker iii	31 mars 1946 – 9 juillet 1946	PSB/BSP-PL/LP-PCB/KPB
Gouvernement Huysmans	2 août 1946 – 13 mars 1947	PSB/BSP-PL/LP-PCB/KPB
Gouvernement Spaak iii	20 mars 1947 – 19 novembre 1948	PSB/BSP-PSC/CVP
Gouvernement Spaak iv	27 novembre 1948 – 27 juin 1949	PSB/BSP-PSC/CVP
Gouvernement Gaston Eyskens i	11 août 1949 – 6 juin 1950	PSC/CVP-PL/LP
Gouvernement Duvieusart	8 juin 1950 – 11 août 1950	PSC/CVP
Gouvernement Pholien	16 août 1950 – 9 janvier 1952	PSC/CVP
Gouvernement Van Houtte	15 janvier 1952 – 12 avril 1954	PSC/CVP
Gouvernement Van Acker iv	23 avril 1954 – 2 juin 1958	PSB/BSP-PL/LP
Gouvernement Gaston Eyskens ii	26 juin 1958 – 4 novembre 1958	PSC/CVP
Gouvernement Gaston Eyskens iii	6 novembre 1958 – 27 mars 1961	PSC/CVP-PL/LP

Pour les libéraux belges, l'intense polarisation sur le clivage philosophique en raison de la question royale puis de la question scolaire les maintient dans un état d'acteur électoral relativement mineur et de possible partenaire junior dans les coalitions gouvernementales auxquelles il prend part.

La décrispation née de la conclusion du pacte scolaire en 1958-1959 change la donne. Le parti libéral en prend conscience presque immédiatement et entreprend une mue spectaculaire. Un pan de la vie des libéraux belges se ferme. Une nouvelle histoire s'écrit.

TITRE II

Les libéraux belges à l'aune
du clivage socio-économique

CHAPITRE III

La naissance du parti de la liberté et du progrès

Pascal DELWIT

Signé le 6 novembre 1958, le pacte scolaire est solennellement adopté le 20 novembre 1958 et voté à la Chambre le 6 mai 1959 et au Sénat quinze jours plus tard. Le clivage philosophique perd fortement de son emprise dans le pays. Défenseur historique du versant laïque du clivage philosophique, le parti libéral intègre le plus tôt les changements qui interviennent à la charnière des années cinquante et soixante. Grande figure du libéralisme flamand, Willy De Clercq rappelle que le pacte scolaire a représenté un « véritable bouleversement dans l'esprit des gens. Son influence a été très nette. Avant, nous passions non seulement pour des mécréants, mais aussi pour des anti-religieux, anti-Eglise alors que 99% des militants libéraux se mariaient à l'Eglise et se faisaient enterrer religieusement »¹.

Roger Motz, le président du parti, pose alors les bases d'un élargissement de sa formation. Dès 1959, lors d'un congrès, le parti libéral précise la tolérance envers la religion et l'ouverture aux catholiques est affichée au scrutin national de mars 1961.

Les assises de 1959 annoncent aussi un repositionnement progressif sur les questions socio-économiques. L'importance du libre marché comme régulateur de la vie économique et l'encouragement prioritaire à l'initiative privée sont plus que jamais mis en évidence. La nouvelle ligne de fracture essentielle dans la société est épinglée par Motz :

Le nouveau critère de partage des opinions politiques d[oit] se cristalliser sur le degré de liberté que l'on désir[e] ou non voir maintenir au sein de l'organisation économique et sociale².

¹ Thierry GOORDEN, *Willy De Clercq. L'art du possible*, Bruxelles, Racine, 2004, p. 50.

² Joseph TORDOIR, *Roger Motz (1904-1964). Une figure du libéralisme belge et européen*, Bruxelles, Archives libérales francophones du centre Paul Hymans, 2004, p. 64.

En avril 1961, le parti libéral accélère sa transformation : il adopte un nouveau programme où prédominent les questions socio-économiques. Quelques jours plus tard, il se dote d'un nouveau président. Le 6 mai 1961, le Louvaniste Omer Vanaudenhove est choisi par l'assemblée générale du parti réunie à Bruxelles. Vanaudenhove accélère le tempo, sur le fond et sur la structure. Le 16 mai, il préconise un changement d'appellation. C'est chose faite cinq mois plus tard. Les 7 et 8 octobre 1961, le parti libéral tient son dernier congrès. Le parti de la liberté et du progrès-Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PLP-PVV) est porté sur les fonts baptismaux. L'anticléricalisme, qui était un trait identitaire du libéralisme belge, est abandonné. Mieux, l'ouverture aux catholiques est recherchée au nom d'une identité de vues sur les problématiques économiques et sociales.

Dans un premier temps, Vanaudenhove vise à formaliser des contacts et des initiatives prises auparavant. Le 5 octobre 1961, *La Libre Belgique* publie un manifeste de personnalités catholiques connues pour leurs opinions conservatrices. Les signataires disent « appeler de leurs vœux une initiative politique constructive, soit par la création d'un parti nouveau, soit par la rénovation d'un parti existant, qui défendra réellement les intérêts de l'homme en tant qu'individu, dans la voie de la liberté économique, du progrès social et de l'unité nationale »³. Plusieurs personnalités sociales chrétiennes classées à l'aile droite rallient les rangs du nouveau parti : Stany de Buck van Overstaeten, Léon-Marie Stavart, Joseph Moreau de Melen, Robert Ancot, le comte Lippens⁴. Deux petites formations politiques font de même : le parti social indépendant⁵ et le parti indépendant.

Le parti indépendant était une petite formation libérale-catholique dirigée par Albert Snyers d'Attenhoven. Bien que n'ayant enlevé aucun élu au scrutin de 1961, il avait cependant capté 38 635 suffrages. L'engagement du parti social indépendant est bref. Il rompt son accord avec le PLP le 4 avril 1962 après le retour à sa présidence d'Albert L'Allemand mais la plupart des cadres du parti rejoignent les rangs du PLP. Par ailleurs, un courant minoritaire du Rassemblement national accomplit la même démarche. A partir de ce moment, le *leadership* libéral cherche à élargir le parti à de nouveaux milieux. Pour autant, Vanaudenhove récuse l'idée de l'avènement d'un parti conservateur voire réactionnaire :

Que l'on nous entende bien. Il ne s'agit pas pour nous de construire un parti réactionnaire qui ne s'adresserait qu'à une classe de la société. Je déclare solennellement que le nouveau parti de demain sera progressiste⁶.

Il n'en reste pas moins que le PLP-PVV accueille dans ses rangs les éléments les plus droitiers du PSC-CVP et des petits partis belgicains. Le substrat du message du PLP-PVV est désormais la promotion du libéralisme économique. En la matière, les libéraux belges se construisent une nouvelle base programmatique entre 1961 et 1965, en

³ « La réforme du parti libéral : naissance du parti de la liberté et du progrès PLP », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 13 octobre 1961, 125, p. 15.

⁴ *L'Echo de la Bourse*, 17-18 novembre 1961.

⁵ « Bilan d'une présidence du PLP : Omer Vanaudenhove (1961-1969). II », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 14 mars 1969, 434-435, p. 4.

⁶ « La réforme du parti libéral... », *op. cit.*, p. 5.

endossant une posture anti-étatiste sur le plan économique et centrée sur le libéralisme économique. Le travaillisme, voilà le nouvel ennemi. Les propos préalables au scrutin de 1965 sont évocateurs :

Dans son désir de réaliser la collectivisation et l'étatisation de la Belgique, le gouvernement se heurte au sens inné de la liberté, de la responsabilité, de l'initiative des classes moyennes. Ainsi le gouvernement met tout en œuvre pour saper les bases idéologiques et économiques des adversaires du travaillisme : les indépendants, les chefs des petites et moyennes entreprises, les professions libérales, les cadres ⁷.

Au-delà du réaligement doctrinal qu'opèrent les libéraux, la volonté est aussi d'édifier une structure partisane plus efficace. Une transformation importante dans l'avènement du PLP-PVV tient dans « l'instauration d'une autorité centrale unique et forte dans le nouveau parti » ⁸. La démarche est approfondie à l'occasion du congrès d'Ostende en mai 1963. Il y est décidé que le comité national accueillerait *ex officio* le président national sortant. Le nombre de vice-présidents passe à six au lieu de trois ; ils sont toujours sélectionnés par le président national. A Liège, au congrès des 22 et 23 janvier 1966, une nouvelle réforme statutaire intervient.

En l'espace de cinq ans, le libéralisme belge a donc opéré une mutation profonde, un *réalignement* par rapport à son clivage d'origine. Cette performance est notable parce qu'elle n'était pas aussi évidente qu'il peut paraître *a posteriori*. Elle a rencontré l'hostilité d'une partie importante du monde catholique. Mais les réticences existaient aussi dans les rangs libéraux. Lors de la désignation du président du parti en mai 1961, les représentants des syndicats libéraux n'avaient pas pris part à l'élection pour exprimer leur inquiétude face au cours programmatique nouveau choisi par le parti. De même, le 26 juin 1961 – trois mois avant la naissance du plp –, la puissante fédération bruxelloise du parti libéral avait annoncé son hostilité à un changement d'étiquette et se proclamait « fermement attachée à la double signification historique et philosophique de l'adjectif libéral » ⁹. La conduite de la transformation par Omer Vanaudenhove a donc été une réussite semée de quelques embûches.

En 1965 se déroule la première épreuve du feu électorale. Les listes du PLP-PVV sont ouvertes à des personnalités venues d'autres horizons. On retrouve par exemple sur les listes d'anciens sociaux chrétiens comme Joseph Moreau de Melen et Charles Poswick mais aussi des cadres des petites formations qui ont rejoint ses rangs. A titre d'exemple, l'ancien secrétaire général du parti social indépendant, Léon Hannotte, conduit la liste libérale à la Chambre dans l'arrondissement de Mons ¹⁰. Le 21 mai 1965, *La Dernière heure* publie un manifeste des candidats catholiques du PLP-PVV où ils proclament leur foi dans le nouveau parti :

A l'instar des partis les plus représentatifs des grandes démocraties du monde libre, le PLP veut démontrer par son action que les convictions religieuses et philosophiques

⁷ PLP, *Pourquoi PLP? La faillite du travaillisme*, 1965, p. 43.

⁸ « Bilan d'une présidence au PLP... », *op. cit.*, p. 2.

⁹ Joseph TORDOIR, « Le parti libéral devient le parti de la liberté et du progrès : chronique du choix difficile d'une appellation « rénovée » », *Libéralisme*, 1997, 19, p. 78.

¹⁰ Jacques BRASSINE, « Elections et participations gouvernementales », in CENTRE PAUL HYMANS, *Les libéraux de 1846 à 1996*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1996, p. 254.

sont trop respectables que pour être confondues avec un combat politique qui ne vise que des objectifs temporels. Le PLP est le seul parti national qui ait véritablement permis à des croyants de s'unir sur un pied de stricte égalité pour combattre pour un même idéal de liberté ¹¹.

Face à la coalition sociale chrétienne-socialiste sortante, le PLP se présente comme l'alternative. Les libéraux sont pleins d'espoir. Aux élections communales de 1964, leur progression a été spectaculaire. Dans les 41 villes de plus de 30 000 habitants et les chefs-lieux des provinces, le PLP-PVV avait conquis 8,5 points de pourcent au détriment des sociaux chrétiens (- 12 points de pourcent) et, dans une moindre mesure, des socialistes (- 4,5 points de pourcent) ¹². Le scrutin national confirme ce mouvement important. Les libéraux réalisent un bond électoral impressionnant tandis que socialistes et sociaux chrétiens enregistrent une chute substantielle. Dans les rangs parlementaires, huit catholiques sont identifiés parmi les députés du PLP et trois au Sénat, que rejoignent cinq sénateurs cooptés et provinciaux. Il y a cependant une asymétrie entre les zones francophone et néerlandophone du pays : sur les seize parlementaires catholiques PLP, dont onze proviennent du PSC-CVP, on ne recense que deux Flamands ¹³.

¹¹ Cité dans : « Bilan d'une présidence du PLP : Omer Vanaudenhove (1961-1969). II », *op. cit.*, p. 38.

¹² Frédéric DOMS, « Chrétien, souviens toi de Namur ». Une menace pour l'élargissement du PLP-PVV ? (octobre 1964-mai 1965) », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1999, XXIX/3-4, p. 353.

¹³ « Bilan d'une présidence du PLP : Omer Vanaudenhove (1961-1969). II », *op. cit.*, p. 16.

CHAPITRE IV

Feu le libéralisme unitaire

Pascal DELWIT

Un an plus tard, le PLP-PVV force les portes de la majorité après qu'un nouvel exécutif socialiste-social chrétien ait révélé son impuissance. Un gouvernement social chrétien-libéral, sous la présidence de Paul Vanden Boeynants (PSC-CVP), est formé avec Willy De Clercq comme numéro deux. Mais après l'adoption des lois linguistiques de 1962-1963, cet Exécutif est aussi sous tension communautaire. L'adoption des lois linguistiques a mis à mal l'unité du PSC-CVP¹. D'un point de vue politique, le trouble interne à la famille sociale chrétienne se cristallise sur l'*affaire de Louvain*. L'exigence d'un transfert de la section francophone de l'UCL-KUL s'accroît en 1967 et au début de l'année 1968, l'aile flamande du PSC-CVP franchit le Rubicon. Le député Jan Verroken est à l'origine de la chute du gouvernement². Dans ce contexte d'exacerbation communautaire, les libéraux font un choix audacieux : ils se présentent au scrutin anticipé de 1968 sous les couleurs du *belgicisme*. Les affiches du PLP-PVV sont sans équivoque avec le slogan : « Mon parti, c'est mon pays ». Omer Vanaudenhove fait de l'unité nationale un point cardinal de l'identité et du programme libéraux en Belgique :

Le PLP, dès sa naissance – et ici nous continuons une tradition de l'ancien parti libéral – est et reste farouchement attaché à l'union des Belges, et est bien décidé à lutter contre tout ce qui peut provoquer la scission ou l'éloignement de nos communautés. (...) Nous disons « NON » à toute aventure fédéraliste. Pourquoi ? Parce que nous sommes des sentimentaux ? Parce que nous tenons à la Belgique de papa ? Nous sommes certainement attachés à notre passé, nous ne voyons aucune raison de

¹ « La situation dans le parti social chrétien. Préparation, déroulement et lendemains du XIX^e congrès. I », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 13-20 mars 1964, 235-236.

² « L'évolution récente des structures du CVP-PSC », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1970, 484, p. 10.

ne pas en être fiers, de devoir le renier, mais si nous sommes contre le fédéralisme, c'est parce que nous sommes convaincus que c'est la grande aventure, pas seulement politique, mais qui peut également entraîner les drames sur le plan économique, et par conséquent, sur le plan social ³.

Gonflés par l'espoir d'un score historique, les libéraux espèrent pouvoir créer un véritable tremblement de terre politique. Pourtant, il n'en est rien. Le PLP-PVV confirme son bon score d'ensemble du scrutin de 1965 mais la progression est infime et le résultat est très asymétrique. Les libéraux wallons glanent encore des suffrages. En revanche, en Flandre, le PLP-PVV est en recul. L'ouverture du libéralisme au monde chrétien est plus facilement acceptée par l'électorat conservateur et traditionaliste en Wallonie qu'en Flandre. Cet « échec » eu égard aux espoirs entraîne une mise en cause profonde de la ligne du parti et de la personne qui l'incarne. Au lendemain du scrutin, la *Liberaal Vlaams Verbond* (LVV) impute la stagnation à la campagne « belge » de Vanaudenhove et en appelle à l'abandon du *compromis de Liège*.

Adopté par le congrès de janvier 1966, le « compromis » de Liège avait entériné une position assez favorable à la branche francophone des libéraux et suscité des récriminations dans certains milieux libéraux néerlandophones, en particulier la proposition d'étendre les facilités linguistiques à treize communes limitrophes de Bruxelles ⁴. Le président d'honneur du Willemsfonds, Hans Van Werveke, et son président, Adriaan Verhulst, avaient tenté en vain d'empêcher l'adoption de cette position par le PLP-PVV. Après l'échec de 1968, l'aile flamande du parti en récuse le contenu, Willy De Clercq, Vice-premier ministre libéral sortant, en tête. La LVV organise d'ailleurs un congrès extraordinaire les 11 et 12 mai 1968 à Knokke. C'est le congrès dit de la *mauvaise humeur* : les résolutions adoptées accentuent les forces centrifuges au sein du PLP-PVV. La LVV prône désormais l'unilinguisme à l'Université de Louvain et la scission complète de l'Université libre de Bruxelles. Elle affirme sa volonté de scinder l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde et se prononce pour la représentation proportionnelle des Flamands sur les listes libérales à Bruxelles... ⁵. Le libéralisme belge unitaire vit ses dernières heures. En 1969, l'aile flamande de la fédération bruxelloise du PLP-PVV la quitte et fonde les *Blauwe Leeuwen*.

En juin 1969, Omer Vanaudenhove est remplacé par Pierre Descamps, sénateur du Hainaut occidental. Il est rapidement confronté à la délicate question bruxelloise. En effet, le 24 mai 1968, l'aile flamande de la fédération bruxelloise du PLP-PVV avait fondé la *Verbond van de Vlaamse PVV associaties van het Kiesarrondissement Brussel* et revendiqué quatre avancées jugées incontournables :

- l'instauration d'une majorité qualifiée pour les votes sur les questions communautaires au sein de la fédération d'arrondissement ;

³ Omer VANAUDENHOVE, « Les vues d'avenir du PLP sur sa structure », *Res Publica*, 1968, x, numéro spécial, p. 95-96.

⁴ Walter PREVENIER, « La séparation linguistique (1960-1979) », in Hervé HASQUIN (éd.), *Les libéraux belges*, Bruxelles, Labor, 2006, p. 344.

⁵ Viviane HASCAL, Michèle DETAILLE, « Vingt ans de libéralisme en Wallonie et à Bruxelles », *Res Publica*, 1981, XXIII/2-3, p. 347.

- l’attribution de 33 % des mandats parlementaires, provinciaux et communaux aux Flamands de la fédération ;
- l’obligation du bilinguisme pour le président de la fédération ;
- la représentation sur le plan national des PLP flamands de Bruxelles ⁶.

Cette grogne des libéraux flamands avait entraîné une réorganisation du parti. Au bureau du parti du 2 avril 1969, il est admis que les fédérations flamandes et wallonnes du PLP-PVV peuvent tenir des réunions séparées même si le principe d’un bureau national est maintenu. Mais ce pis-aller ne dure guère. Car le problème de Bruxelles dans l’élaboration de la nouvelle architecture institutionnelle belge approfondit les divergences internes. Et le problème explose en juin 1970 avec le vote de la réforme institutionnelle au Sénat. Le nouvel article 3^{ter} de la Constitution limite la Région bilingue de Bruxelles à dix-neuf communes. Les libéraux néerlandophones adoptent cet article, les libéraux francophones s’y opposent. Au lendemain de ce vote, les libéraux bruxellois francophones rompent avec le PLP national. Plus largement, le libéralisme bruxellois est en pleine effervescence, confronté à l’emprise du catholique Paul Vanden Boeynants sur la capitale et à la percée exceptionnelle du FDF. La crispation des libéraux bruxellois éclate le 25 juin à l’occasion d’une assemblée générale. Celle-ci vote la rupture avec l’organisation nationale du parti et transforme l’appellation de la fédération en « PLP de la région bruxelloise ». Albert Demuyter est élu à sa présidence ⁷. Un rapprochement s’opère alors avec le FDF, mais ce choix politique est contesté par une partie des édiles libéraux bruxellois qui fondent, en septembre 1970, une fédération PLP de l’arrondissement de Bruxelles, conduite par l’ancien bourgmestre d’Auderghem Paul Delforge.

L’organisation nationale ne survit pas au scrutin de 1971. Le pvv prend son autonomie. Ses assises fondatrices se tiennent à Blankenberge, les 6 et 7 mai 1972. Quelques jours plus tard, les libéraux wallons se réunissent aussi en congrès fondateur à Namur. A Bruxelles, les proches de Demuyter se réunissent les 27 et 28 mai, tandis que ceux de Delforge se rassemblent le 4 juin.

Willy De Clercq préside aux destinées des libéraux flamands et Emile Jeunehomme, à celles des libéraux wallons. Quelques mois plus tard, ce dernier est remplacé par André Damseaux, préféré à Léon Hannotte. De fait, trois formations libérales se meuvent sur l’échiquier politique belge. En janvier 1973, à l’initiative de Norbert Hougardy, le PLP de la région bruxelloise se transforme en parti libéral, démocratique et pluraliste (PLDP) dès lors que les libéraux bruxellois refusent le volet communautaire du gouvernement tripartite qui s’installe alors sous la direction du socialiste Edmond Leburton. Le 22 janvier 1973, Roland Gillet est élu président de cette formation. Elle sera une interlocutrice du « PLP wallon ». A l’issue des élections de 1974, PLP et PLDP forment d’ailleurs un groupe parlementaire commun. Quelques semaines plus tard toutefois, le PLDP modifie une nouvelle fois son label et devient le parti libéral-Liberale Partij, formulation historique. Il se dote d’un nouveau président

⁶ « Bilan d’une présidence au PLP : Omer Vanaudenhove (1961-1969). II », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 14 mars 1969, 434-435, p. 34.

⁷ Marc D’HOORE, « Du PLP-PVV au PRL-FDF. I. 1961-1992 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1997, 1554-1555, p. 11.

en la personne d'Albert Demuyter. La *réunification* du libéralisme francophone va prendre du temps.

Au début de la décennie soixante-dix, les gains engrangés suite au réaligement opéré en 1961 sont ainsi galvaudés. La famille libérale a implosé en trois branches. Dans l'espace wallon, le parti de la liberté et du progrès wallon (PLPW) voit le jour au congrès des 27 et 28 mai 1972. En l'absence de figures de proue et privé de l'apport des libéraux bruxellois, le PLPW peine à refaire surface et à se redresser. Deux éléments y concourront pourtant. Le premier est la dissidence qui intervient dans le Rassemblement wallon. Alors au gouvernement, le Rassemblement wallon se déchire autour de certaines questions à l'agenda de l'Exécutif mais aussi du contenu du nouveau programme du parti. Jugé trop à gauche par une sensibilité, il amène cette dernière à larguer les amarres. Le 24 novembre 1976, la frange conduite par le secrétaire d'Etat Jean Gol, par le ministre François Perin et par Etienne Knoops, s'en détache. En juillet 1976, ces personnalités avaient fondé le Club pour les réformes, l'Europe et les régions – CREER. Plusieurs des membres fondateurs seront appelés à une brillante carrière politique. On y retrouve par exemple François-Xavier de Donnea, Michel Foret, Hervé Hasquin, Serge Kubla ou encore Philippe Monfils. Le parti des réformes et de la liberté en Wallonie (PRLW) voit le jour lors d'un congrès constitutif le 15 janvier 1977. La nouvelle formation est dirigée par un «directoire constitutif» présidé par Jean Rey, secondé par trois vice-présidents, Pierre Descamps, Robert Henrion et François Perin, auxquels sont associés quatorze membres issus des deux formations originelles. Le 26 novembre 1977, André Damseaux est élu à la présidence du PRLW.

Très vite cependant, et c'est le deuxième élément, une figure marque la nouvelle formation de son empreinte : Jean Gol. En moins de deux ans, il accède aux commandes du parti et force la fusion avec les libéraux bruxellois. Formellement, elle intervient peu de temps avant les premières élections européennes de juin 1979. La «nouvelle» formation naît le 19 mai 1979 : le congrès des libéraux francophones fonde le parti réformateur libéral (PRL). Jean Gol y est «confirmé» à la présidence par 839 des 911 délégués présents ⁸.

En peu de temps, Jean Gol dote le PRL d'un programme renouvelé, très marqué par la vague néo-libérale en provenance des Etats-Unis et de Grande-Bretagne. Par ailleurs, le schéma organisationnel du parti est revu. Les nouveaux statuts du parti sont adoptés le 23 juin 1979. Dans sa dynamique, le parti redémarre dans la logique qui l'avait vu croître électoralement dans les années soixante. Le PRL est le parti promoteur du libéralisme économique et reste aussi un parti transversal qui accueille indistinctement catholiques et non-croyants. Dans son discours d'intronisation, Jean Gol, athée et franc-maçon, le précise :

Parti pluraliste, nous sommes les seuls à réunir croyants et incroyants dans un coude à coude fraternel ; il n'y a pas de dogme libéral, il n'y a donc pas chez nous d'hérésie ou d'hérétique ⁹.

⁸ Marc D'HOORE, « De l'unité à l'ouverture. L'évolution du prl (1979-1995) », in *Les libéraux de 1846 à 1996*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1996, p. 227.

⁹ *Ibid.*, p. 229.

Jean Gol incarne le libéralisme francophone en Belgique pendant quinze ans. Dans cette nouvelle phase, le propos du PRL et de son président se durcit sur des thèmes fétiches des libéraux. Pour le parti réformateur libéral, le niveau de la fiscalité est désormais assimilé ni plus ni moins à du vol :

Trop d'Etat nous étouffe. Il étouffe l'investissement des entreprises sous les charges fiscales et sociales. Il étouffe le travail créateur des individus, s'empare du fruit de ce travail par des niveaux d'impôt qui équivalent à du vol ¹⁰.

Les organisations syndicales sont vilipendées :

Ces groupes de pression ont envahi l'Etat et le paralysent. Ils envoient leurs représentants siéger dans presque tous les organismes publics (SNCB, SABENA, SNI, OBCE, SNCI, Banque nationale, ONSS, SDR, Universités, RTBF, etc.) mais refusent d'être responsables de leur gestion. Ils veulent demander des comptes sans en rendre, contrôler sans être contrôlés. Ils influencent ou bloquent l'action du gouvernement mais ne veulent jamais accepter d'être responsables. Ils reçoivent des milliards de subsides sans contrôle. Des grèves irresponsables conduisent des entreprises ou des secteurs vitaux de l'économie à la catastrophe financière ¹¹.

Peu à peu, les libéraux préconisent une sortie de la sécurité sociale « inconditionnelle ». L'octroi d'allocations sociales devrait être conditionné et associé à des démarches de sécurisation individuelle :

Nous proposons notamment :

- de ne plus accorder d'allocations de chômage au-delà d'un certain niveau de revenus familiaux,
- d'accorder l'allocation de chômage en fonction du temps de travail antérieurement accompli (sauf pour les femmes qui n'ont pas encore travaillé) (...),
- d'instaurer, en tenant compte des revenus, une franchise annuelle pour les soins de santé. Chacun devrait, en fonction de ses revenus, assurer lui-même ou par une police d'assurance les dépenses de santé inférieures à un certain montant ¹².

Les libéraux mènent de nouvelles politiques d'élargissement. Ainsi accueille-t-il plusieurs personnalités du Front démocratique des francophones (FDF), à l'instar de Pierre Havelange, Lucienne Mathieu-Mohin et du sulfureux bourgmestre de Schaerbeek, Roger Nols. Il en va de même pour plusieurs cadres de l'Union démocratique pour le respect du travail (UDRT), sans compter Henri Simonet, l'ancien homme fort du parti socialiste bruxellois ¹³.

En novembre 1981, le scrutin législatif, le premier depuis la formation du PRL, est un succès électoral pour la famille libérale. Cette victoire est transformée politiquement. Libéraux et sociaux chrétiens forment une nouvelle coalition, en envoyant les socialistes dans l'opposition. Les libéraux reviennent aux affaires durablement pour la première fois depuis 1966. Jean Gol devient Vice-premier ministre et ministre de

¹⁰ PRL, *Projet pour le changement*, novembre 1981, p. 5.

¹¹ *Ibid.*, p. 6.

¹² *Ibid.*, p. 15-16.

¹³ Paul WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. I. 1961-1999 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2011, 2092-2093, p. 12.

la Justice et, dans une large mesure, le principal inspirateur des orientations socio-économiques de l'Exécutif.

Ce gouvernement conduit par le social chrétien flamand Wilfried Martens frappe les esprits par une politique d'austérité sans précédent, qu'il justifie par le besoin d'assainir les finances publiques. En 1985, le PRL se tasse très légèrement mais la majorité est reconduite. L'horizon est au bleu. Pourtant, il se charge peu à peu. La fin du soutien de Jef Houthuys, le leader de la CSC-ACV, et l'affaire de Fourons conduisent à la chute de l'Exécutif.

Aux élections anticipées de 1987, la famille libérale subit un coup d'arrêt sérieux. Pas véritablement sur le plan électoral : le PRL enregistre une petite progression. Mais, il en va tout autrement à l'échelle politique. Malgré un résultat électoral honorable, le PRL est le perdant politique du scrutin. Renvoyé dans l'opposition, il assiste impuissant à la mise sur pied d'un gouvernement travailliste, associant les socialistes, les sociaux chrétiens et la Volksunie. Après le pain blanc vient le pain noir.

Deux ans plus tard, le scrutin européen de 1989 donne à voir un net ressac du libéralisme francophone. La liste confectionnée par Jean Gol perd 117 000 suffrages par rapport à l'élection européenne de 1984 et 154 000 voix par rapport à l'élection nationale de 1987. Cet échec conduit Gol à ne pas se présenter à la présidence du parti. Epinglé comme responsable du mauvais score libéral¹⁴, l'ancien Vice-premier ministre annonce sa non-candidature. Deux personnalités s'affrontent, le Luxembourgeois Antoine Duquesne et le Thudinien Daniel Ducarme. Le premier est parrainé par Jean Gol et le second par Louis Michel, président du parti depuis 1982. Pour éviter une confrontation qu'ils pressentent dure sinon fratricide, les libéraux avancent l'idée d'un tandem dirigeant. Le congrès statutaire du 8 novembre 1989 avalise cette possibilité en réformant les statuts du parti. Antoine Duquesne et Daniel Ducarme se présentent dès lors de conserve. Le premier acquiert le titre de président avec la charge des affaires fédérales. Le second devient vice-président avec la compétence des affaires communautaires et régionales. Antoine Duquesne et Daniel Ducarme sont élus à la tête du parti le 16 décembre 1989. Ils recueillent 5 888 voix pour 1 412 à un duo concurrent formé du Namurois André Barzin et de la Brabançonne Jacqueline Herzet¹⁵.

Mais l'expérience bicéphale se révèle calamiteuse. Les élections de novembre 1991 confirment ce que craignaient des notables libéraux et que pressentaient des observateurs : un nouveau recul électoral. La campagne libérale a en outre été marquée par des contestations internes relatives à la présence de Roger Nols sur les listes bruxelloises du parti. Les diatribes racistes de Nols créent des remous. Pour protester, Robert Henrion, *conscience* du parti, démissionne de la commission de conciliation et d'arbitrage du PRL. Le duo dirigeant ne survit pas à cette défaite. Ducarme et Duquesne démissionnent, ouvrant par là la voie au retour de Jean Gol aux commandes du parti. Seul candidat, il est aisément élu en récoltant 6 412 des 6 841 bulletins valables¹⁶.

¹⁴ Comme le rappelle Marc D'Hoore, c'est l'époque où l'expression à la mode au PRL est « il y en a Ras le Gol ». Marc D'HOORE, « De l'unité à l'ouverture... », *op. cit.*, p. 239.

¹⁵ Marc D'HOORE, « La « saga des Ducs ». Naissance, vie et mort de l'expérience « bicéphale » au parti réformateur libéral (1989-1992) », *Res Publica*, 1993, 3-4, p. 480.

¹⁶ Marc D'HOORE, « De l'unité... », *op. cit.*, p. 240.

CHAPITRE V

Une nouvelle configuration pour les libéraux

Pascal DELWIT

Dans les années quatre-vingt-dix, le PRL vit plusieurs mutations déterminantes. La première a trait à l'élargissement de l'assise du parti. Le 14 septembre 1993, un accord de fédération associant le parti réformateur libéral au Front démocratique des francophones (FDF) est annoncé. Ses prémises remontent à l'attitude commune vis-à-vis de la première guerre du Golfe. En janvier 1991, Jean Gol et Antoinette Spaak avaient notamment signé ensemble « l'appel aux Belges » qui soutenait les Etats-Unis et leurs alliés dans la guerre du Golfe¹. Plus fondamentalement, PRL et FDF s'opposent l'un et l'autre à la réforme de l'Etat, qui instaure l'Etat fédéral belge et s'engagent dans l'« Appel à la consultation populaire », qui recueille environ 160 000 signatures². Enfin, il s'agit d'affirmer dans le spectre francophone, l'importance de la dimension communautaire face au régionalisme wallon, exprimé par certaines personnalités importantes du parti socialiste.

L'accord conclu entre les deux partenaires prévoit la présentation de listes conjointes aux élections fédérales et régionales. En revanche, la même démarche n'est pas formellement envisagée pour les élections communales et provinciales, même si elle est encouragée. En février 1995, un bureau politique commun aux deux composantes est mis sur les fonts baptismaux : il se compose de dix-sept libéraux – douze Wallons et cinq Bruxellois – et de six représentants du FDF³. En outre, PRL et

¹ Marc D'HOORE, « Du PLP au PRL-FDF. II. 1992-1997 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1997, 1556, p. 11.

² Marc D'HOORE, « De l'unité à l'ouverture. L'évolution du prl (1979-1995) », in *Les libéraux de 1846 à 1996*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1996, p. 242-243.

³ Paul WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. I. 1961-1999 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2011, 2092-2093, p. 14.

FDF conviennent de ne former qu'un seul groupe parlementaire à l'issue des élections de 1995⁴.

Aux élections nationales et régionales de 1995, le PRL-FDF progresse de manière sensible mais ne parvient pas à rompre la coalition sociale chrétienne-socialiste. Electoralement, la dynamique de la fédération semble avoir porté, mais Jean Gol ne peut finaliser l'objectif qu'il s'est fixé: opérer une fusion entre le PRL et le FDF. Le 18 septembre 1995, la figure de proue du PRL est terrassée par une hémorragie cérébrale. Le libéralisme francophone perd son leader charismatique et un intellectuel de haut vol. Pour le PRL, le traumatisme est profond. Les libéraux francophones se découvrent néanmoins une nouvelle personnalité emblématique et charismatique en la personne de Louis Michel. Celui-ci renforce le rapprochement avec le FDF et donne notamment une tonalité plus revendicative aux libéraux francophones sur les questions communautaires. La défense de la *nation francophone*, chère à Gol, disparaît au profit de celle de l'espace francophone et de la patrie wallonne. Louis Michel y fait explicitement référence dans sa *Lettre aux citoyens de mon pays*, à la forme et aux accents très mitterrandiens :

Il faut développer un « patriotisme » wallon, à savoir l'attachement à la Région et aux racines qui sont nôtres ainsi que la volonté de les faire croître et prospérer. Il faut inscrire au cœur des Wallons, la conscience de participer à un destin commun⁵.

L'objectif est fixé: devenir la première formation politique francophone voire wallonne. Plus largement, sur le plan programmatique et identitaire, le PRL modifie en douceur quelques-uns de ses axes. Certaines inflexions sont notées par rapport à la perspective néo-libérale des années quatre-vingt. Dès septembre 1995, Louis Michel annonce la couleur :

Non, ce ne sera pas la continuité pure. Louis Michel est un homme politique, il n'est pas un notaire. Il ne va pas exécuter un testament. Nous avons un héritage commun. Nous allons essayer de le faire fructifier. On va assurer la continuité au niveau des idées et de la rigueur. Mais on ne peut empêcher un président d'avoir ses accents...⁶.

Louis Michel imprime sa marque en matière doctrinale et programmatique, à telle enseigne qu'il parle d'une véritable « refondation »⁷. De septembre à décembre 1996, les libéraux organisent pas moins de quatre congrès. A leur terme, le *Manifeste* adopté remplace la *Déclaration de principes*. Le « libéralisme social » commence à circuler. Son avènement officiel s'opère dans le *Manifeste* qui assène :

⁴ Chantal KESTELOOT, Alain COLIGNON, « Le FDF: l'échec d'une expérience pluraliste », in Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE (éd.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 173.

⁵ Louis MICHEL, *Lettre aux citoyens de mon pays*, Bruxelles, 1999, p. 32.

⁶ *Le Soir*, 27 septembre 1995.

⁷ A la question « Votre action marque pourtant une césure importante dans l'histoire du parti libéral. C'est à une véritable refondation que vous procédez », il répondait de la sorte: « J'ai assumé le terme. Aucun parti n'a accepté à ce point de se remettre en question, aucun n'a réintroduit autant d'exigence éthique dans ses propositions ». « C'est une vraie refondation... Entretien avec Louis Michel », *Politique*, mai 1999, 11.

Le libéralisme est authentiquement social. La pérennité du système de sécurité sociale sera assurée en y introduisant plus de justice, en utilisant mieux les moyens disponibles, en corrigeant les lacunes et en l'adaptant aux besoins nouveaux ⁸.

En deux ans, Louis Michel place la fédération PRL-FDF au centre de l'échiquier politique francophone. Initialement, il tente un rapprochement avec les sociaux chrétiens. « Des sociaux chrétiens aussi sont libéraux. Le rêve, ce ne serait donc pas « L'olivier ». Mais un vaste rassemblement libéral et progressiste » ⁹, énonce-t-il en mai 1996. Mais les discussions avec les sociaux chrétiens capotent et il se tourne vers le PS avec lequel il scelle un accord pré-gouvernemental. Bien que dans l'opposition, le PRL est un acteur central dans les assises de la démocratie qui interviennent après la *marche blanche* d'octobre 1996 et dans la réforme des polices.

Aussi, en dépit d'un score en-deçà de ses espérances, c'est presque tout *naturellement* que Louis Michel est nommé informateur par le roi Albert II au lendemain du scrutin du 13 juin 1999. Après douze ans d'opposition, la famille libérale revient aux affaires. Par la (très) grande porte. Pour la première fois depuis l'instauration du suffrage universel masculin, la famille libérale devance les familles sociale chrétienne et socialiste. Pour la première fois depuis soixante ans, le 16 rue de la Loi échoit à une figure libérale.

Pour les libéraux, l'avènement du gouvernement « arc-en-ciel » en juillet 1999 marque un tournant dans leur *statut*. Depuis 1961, leurs performances électorales s'étaient sensiblement améliorées au point de faire peu à peu jeu égal avec les familles socialiste et sociale chrétienne. Mais politiquement, il leur en avait coûté. A compter de cette séquence, l'alliance avec les socialistes était devenue difficile à concevoir. Ils étaient donc très dépendants des choix des sociaux chrétiens dans l'accès aux responsabilités gouvernementales. Aussi, leur présence au gouvernement s'était raréfiée.

Depuis 1999, l'éventualité d'une alliance entre socialistes et libéraux est désormais acceptable. Contrairement à la phase précédente, le MR et son alter égo néerlandophone le VLD ne sont plus une *pièce rapportée* de la formation des gouvernements mais un élément aussi important que les partis des autres familles politiques. Ce faisant, ils parviennent à combiner bonnes performances électorales *et* participation régulière au pouvoir avec des partis différents : avec les socialistes et les verts de 1999 à 2003, avec les socialistes entre 2003 et 2007, avec les sociaux chrétiens et le PS entre 2007 et 2011, avec les socialistes et les sociaux chrétiens entre 2001 et 2014 et, depuis octobre 2014, avec le CD&V et la N-VA.

A l'issue de ce retour en grâce en juin 1999, les libéraux francophones tenteront de cristalliser l'union du PRL avec le FDF et le Mouvement des citoyens pour le changement (MCC), créé par l'ancien président des sociaux chrétiens, Gérard Deprez. Ils la réalisent sous la direction de Daniel Ducarme, qui succède à Louis Michel. Nous l'avons pointé, les ouvertures du libéralisme belge ont d'abord concerné le Front démocratique des francophones en Région bruxelloise, en situation délicate au début des années quatre-vingt-dix. Dans un deuxième temps, le curseur s'est déplacé vers la mouvance catholique avec, entre autres, l'arrimage du Mouvement des citoyens pour le changement. Les ouvertures au monde catholique dépassent toutefois le MCC.

⁸ *Le programme de la fédération PRL-FDF-MCC. Unir pour réussir*, 1999, p. 12.

⁹ *Le Soir*, 18-19 mai 1996.

Tableau 6. Evolution du pourcentage des trois principales familles politiques belges depuis 1919

	<i>Famille sociale chrétienne</i>	<i>Famille socialiste</i>	<i>Famille libérale</i>
1919	35,09	36,52	17,60
1921	34,06	34,85	17,82
1925	37,40	39,48	14,64
1929	35,38	36,02	16,55
1932	40,06	35,60	14,29
1936	27,61	32,03	12,37
1939	30,03	30,25	17,23
1946	42,55	31,57	8,90
1949	43,55	29,75	7,49
1950	48,02	34,16	11,25
1954	41,14	37,34	12,15
1958	46,49	35,79	11,05
1961	41,46	36,72	12,33
1965	34,45	28,28	21,61
1968	30,49	26,90	20,05
1971	29,70	26,85	17,03
1974	32,71	26,24	15,22
1977	36,00	27,05	15,56
1978	36,28	25,40	16,32
1981	26,49	25,06	21,47
1985	29,26	24,52	20,97
1987	27,46	30,54	20,96
1991	24,55	25,46	20,12
1995	24,89	24,42	23,44
1999	19,96	19,84	24,44
2003	18,65	28,60	26,42
2007	25,20	20,96	23,54
2010	16,44	22,94	17,84
2014	16,60	20,55	19,38

Les dissidences ou les listes de cartel ne sont pas prises en compte.

Tableau 7. Gouvernements belges de 1961 à nos jours

Gouvernement Théo Lefèvre	25 avril 1961 – 24 mai 1965	PSC-CVP-PSB-BSP
Gouvernement Pierre Harmel	28 juillet 1965 – 11 février 1966	PSC-CVP-PSB-BSP
Gouvernement Vanden Boeynants I	19 mars 1966 – 1 ^{er} avril 1968	PSC-CVP-PLP-PVV
Gouvernement Gaston Eyskens IV	17 juin 1968 – 8 novembre 1971	PSC-CVP-PSB-BSP
Gouvernement Gaston Eyskens V	21 janvier 1972 – 23 novembre 1972	PSC-CVP-PSB-BSP
Gouvernement Leburton	26 janvier 1973 – 19 janvier 1974	PSC-CVP-PSB-BSP-PLP-PVV
Gouvernement Tindemans I	25 avril 1974 – 11 juin 1974	PSC-CVP-PLP-PVV
Gouvernement Tindemans II	11 juin 1974 – 4 mars 1977	PSC-CVP-PLP-PVV-RW
Gouvernement Tindemans III	6 mars 1977 – 18 avril 1977	PSC-CVP-PVV-PRLW
Gouvernement Tindemans IV	3 juin 1977 – 11 octobre 1978	PSC-CVP-PSB-BSP-VU-FDF
Gouvernement Vanden Boeynants II	20 octobre 1978 – 18 décembre 1978	PSC-CVP-PSB-BSP-VU-FDF
Gouvernement Martens I	3 avril 1979 – 16 janvier 1980	CVP-PS-SP-PSC-FDF
Gouvernement Martens II	23 janvier 1980 – 9 avril 1980	CVP-PS-SP-PSC
Gouvernement Martens III	18 mai 1980 – 7 octobre 1980	CVP-PS-SP-PSC-PVV-PLP
Gouvernement Martens IV	22 octobre 1980 – 2 avril 1981	CVP-PS-SP-PSC
Gouvernement Mark Eyskens	6 avril 1981 – 21 septembre 1981	CVP-PS-SP-PSC
Gouvernement Martens V	17 décembre 1981 – 14 octobre 1985	CVP-PVV-PRL-PSC
Gouvernement Martens VI	28 novembre 1985 – 15 octobre 1987	CVP-PRL-PVV-PSC
Gouvernement Martens VII	21 octobre 1987 – 13 décembre 1987	CVP-PVV-PRL-PSC
Gouvernement Martens VIII	9 mai 1988 – 29 septembre 1991	CVP-PS-SP-PSC-VU
Gouvernement Martens IX	29 septembre 1991 – 7 mars 1992	CVP-PS-SP-PSC
Gouvernement Dehaene I	7 mars 1992 – 22 mai 1995	CVP-PS-SP-PSC
Gouvernement Dehaene II	23 juin 1995 – 12 juillet 1999	CVP-PS-SP-PSC
Gouvernement Verhofstadt I	12 juillet 1999 – 19 mai 2003	VLD-PS-PRL-FDF-MCC-SP- Ecolo-Agalev
Gouvernement Verhofstadt II	12 juillet 2003 – 21 juin 2007	VLD-PS-MR-SP.a-Spirit
Gouvernement Verhofstadt III	11 juin 2007-20 mars 2008	CD&V-MR-PS-Open VLD-CDH
Gouvernement Leterme I	20 mars 2008 – 19 décembre 2008	CD&V-MR-PS-Open VLD-CDH
Gouvernement Van Rompuy	30 décembre 2008 – 25 novembre 2009	CD&V-MR-PS-Open VLD-CDH
Gouvernement Leterme II	25 novembre 2009 – 26 avril 2010	CD&V-MR-PS-Open VLD-CDH
Gouvernement Di Rupo	6 décembre 2011 – 26 mai 2014	PS-CD&V-MR-SP.a-Open VLD-CDH
Gouvernement Michel	11 octobre 2014 -	CD&V-MR-N-VA-Open VLD

Emblématique de ce point de vue fut la promotion de Sabine Laruelle au ministère fédéral des Classes moyennes en 2003. Ancienne chef de cabinet adjoint du ministre wallon de l'Agriculture Guy Lutgen (PSC), Sabine Laruelle était devenue directrice générale de l'Alliance agricole belge en 1999 puis directrice générale de la Fédération wallonne de l'agriculture, fusion de l'Alliance agricole belge et de la Fédération nationale des Unions professionnelles agricoles ¹⁰.

En mars 2002, la fédération PRL-FDF-MCC devient ainsi le Mouvement réformateur (MR), petit pas supplémentaire vers une intégration supposée plus forte des trois composantes de la fédération, auxquelles s'ajoutent formellement les libéraux de la Communauté germanophone, le Partei für Freiheit und Fortschritt – PFF. Ce pas est d'autant plus nécessaire que le vote relatif aux accords de la Saint-Polycarpe avait généré des tensions entre responsables du PRL et du FDF. Les négociateurs libéraux l'avaient négocié et avalisé, alors que le FDF s'y était opposé pendant plusieurs mois. Pour autant, le Mouvement réformateur ne mit pas fin à l'existence et à l'expression des composantes qui le forment, mais l'organisation avait pour ambition de fonctionner de manière à la fois concertée et centripète.

Fort de la réforme fiscale qui lui est largement attribuée, le MR enregistre une très belle progression aux élections de mai 2003. Porté par deux personnalités qui ont compté dans le premier gouvernement Verhofstadt, Louis Michel et Didier Reynders, les libéraux décrochent ce qui est alors leur meilleur score depuis l'instauration du suffrage universel. Pourtant, le MR pâtit de l'élan différent du gouvernement Verhofstadt ii. En interne, les libéraux sont traversés de (faibles) tensions, qui conduisent à intervalles réguliers à des mises au point ou à des « éclaircissements » quant au propos ou aux initiatives présidentielles. D'un nouvel intitulé de parti – le parti démocrate ¹¹ – à l'annonce de l'échec de l'intégration en Belgique, en passant par le « libéralisme public », les plus hautes sphères du parti doivent régulièrement (ré)ajuster le propos. Daniel Ducarme démissionne d'ailleurs et devient ministre-président de la Région bruxelloise et ministre de la Communauté française. Mais rattrapé par un différend fiscal, il abandonne ses mandats ministériels à quelques semaines des élections régionales de 2004.

Pour le nouveau Mouvement réformateur, le scrutin régional de juin 2004 est une déception. En Wallonie, le score se fixe à 24,5 %, un bon résultat dans l'absolu mais de quatre points inférieur à celui du scrutin fédéral tenu un an plus tôt. A Bruxelles, les libéraux sont doublement affectés. Ils passent sous la barre des 30 % et sont devancés par la liste socialiste. Cette performance électorale décevante modifie les majorités des entités fédérées. En Région wallonne, en Communauté française et à Bruxelles, les libéraux sont envoyés dans l'opposition au profit des démocrates humanistes auxquels s'ajoutent les verts à Bruxelles. Pour la première fois depuis la naissance de la Région bruxelloise, aucune composante du Mouvement réformateur ne participe à l'exécutif bruxellois. Ce renversement provoque des changements profonds dans les rangs libéraux et ouvre une période de crispations internes.

¹⁰ Paul WYNANTS, « Du PSC au CDH. I. 1981-1999 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2005, 1889, p. 47.

¹¹ *Le Soir*, 16 mars 2000.

Chef d'orchestre depuis dix ans, Louis Michel s'écarte (un peu) de la vie politique belge et rejoint la Commission européenne. Alors qu'une guerre des chefs s'annonce entre les Brabançons Charles Michel et Serge Kubla, Didier Reynders se porte *in fine* seul candidat à la présidence. Reynders confère une tonalité plus droitière au MR. Mais le principal changement n'est pas là. Sous le leadership de Louis Michel, le retour en grâce des libéraux s'était opéré via une politique d'alliances préalables. Dans la perspective de Didier Reynders, qui s'inscrit par là dans les pas de Jean Gol, le résultat aux élections est décisif. Cette donnée imposera (ou non) le MR dans les exécutifs. « Les libéraux n'ont jamais été au pouvoir que sur la base de leurs résultats. On n'est jamais venu les chercher pour leurs beaux yeux, leur sympathie. Nous devons donc gagner les élections »¹², souligne celui qui est alors le leader du MR. Le coût éventuel de ce choix est le risque d'un isolement. La stratégie de Didier Reynders paie de manière spectaculaire aux élections fédérales du 10 juin 2007. Pour la première fois depuis l'instauration du suffrage universel, la famille libérale franchit, nettement, le seuil des 30% dans l'espace wallon et y devance, fait inédit, le parti socialiste. Au plan politique, le Mouvement réformateur est quasi incontournable dans la majorité fédérale alors même que son partenaire néerlandophone, l'Open vld, a subi un revers cuisant.

Pourtant, les libéraux francophones ne réussissent pas à transformer l'essai : conduire leur président au poste de Premier ministre et/ou faire la démonstration que le parti socialiste n'est pas incontournable en Wallonie. Les relations très tendues entre libéraux et démocrates humanistes sont un des blocages dans les négociations sur un gouvernement libéral-social chrétien. En décembre 2007, le MR est contraint d'accepter ce qu'il souhaitait éviter par-dessus tout, le retour du ps aux affaires.

Pour le Mouvement réformateur, l'équation politico-électorale à résoudre est bien connue depuis sa transformation : comment concilier des résultats électoraux importants et de bonnes performances politiques ? Dans l'histoire contemporaine, la famille libérale a le plus durablement exercé le pouvoir en basse conjoncture électorale. Après 1965, son nouveau statut dans l'arène électorale l'a conduite à de longues périodes d'opposition, surtout entre 1987 et 1999. Dans une époque de transition des systèmes politiques en Belgique, elle essaie de cumuler victoires électorales *et* politiques. Nous avons observé que le Mouvement réformateur est parvenu à répondre à ce défi à l'échelle fédérale. En revanche, le constat est très différent à l'échelle des entités fédérées. A la Région wallonne, de 1981 à 2016, les libéraux n'ont pris part au gouvernement que pendant onze années. Et il en est de même à la Communauté française.

Cette configuration impacte fortement la vie du parti. Ainsi, en 2009, les libéraux n'ont pas du tout confirmé leur résultat remarquable du scrutin fédéral de 2007. Cette *défaite* a généré deux effets importants. D'abord, le Mouvement réformateur est resté dans l'opposition en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté française. Socialistes, humanistes et verts ont formé une coalition. De ce fait, le MR a été confronté à une crise interne spectaculaire opposant les proches de Didier Reynders au groupe « Renaissance », piloté par Charles et Louis Michel.

¹² *Ibid.*, 22-23 décembre 2007.

Dans un premier temps, cette passe d'armes dure a conduit à une réorganisation du parti. Une nouvelle vice-présidence a été introduite qui échet à Willy Borsus. Par ailleurs, une redéfinition programmatique et idéologique du parti est intervenue. Le manifeste rédigé par le Montois Richard Miller se voulait un recentrage du parti ¹³. Ces modifications n'ont pas structurellement résolu les problèmes. Et la *trêve* entre les deux sensibilités n'a pas résisté au nouveau revers de juin 2010, en dépit d'une campagne *centriste*. A cette occasion, le MR perdit 10 points de pourcentage par rapport à 2007 et se retrouva même en-deçà de la performance réalisée aux élections régionales de juin 2009. Didier Reynders dut se résoudre à abandonner la présidence. Une campagne intense opposa Charles Michel, soutenu par le groupe Renaissance et le MCC, à Daniel Bacquelaine, appuyé par les proches de Reynders et les FDF. Au final, le résultat fut serré. Charles Michel l'emporta avec 55% – 9 810 voix pour 8 024 à Bacquelaine ¹⁴ – et se fixa comme objectif de sortir le MR de l'isolement politique :

Mais il faudra aussi un jour que l'on puisse sortir de cet isolement politique. On doit exprimer notre identité de manière claire et nette, mais dans le modèle belge, pour réaliser son programme, il faut être en situation de conclure des accords. Et je pense effectivement que le fait que j'ai une expérience fédérale et régionale, que j'ai depuis dix ans noué des relations de qualité dans diverses formations, est un élément qui peut amener le MR à jouer un rôle positif à l'avenir ¹⁵.

Dans cette entreprise complexe, Charles Michel a fait face à un dilemme : comment réintroduire le MR dans le jeu sans affecter le mouvement ? Charles Michel n'y est pas parvenu. Avant même la cristallisation de la solution retenue, Olivier Maingain avait exprimé son opposition à la voie empruntée. Dès son annonce, il dénonce durement l'accord et le 25 septembre 2011, le Conseil général des FDF entérinait le divorce sous l'impulsion d'Olivier Maingain, d'Antoinette Spaak et, à l'époque, ... de Damien Thiéry. Déjà complexes, les relations entre les deux présidents sont, depuis lors, marquées d'une détestation réciproque, ce qui n'a pas été sans effet sur l'après-scrutin du printemps 2014.

Ce choix a permis au MR de s'extirper d'un ostracisme jusqu'alors très profond, mais il a eu un coût évident : l'affaiblissement électoral et politique du Mouvement réformateur dans la Région de Bruxelles, que l'arrivée de Didier Reynders n'a freiné qu'en partie. Aux élections de mai 2014, les libéraux ont été devancés par le PS tant au scrutin fédéral qu'à l'élection régionale.

Le pari risqué des libéraux francophones

Dans la phase contemporaine, le Mouvement réformateur a confirmé son ancrage électoral. Aux élections communales d'octobre 2012 et aux scrutins régionaux et fédéral de mai 2014, le MR a obtenu un score électoral de bon niveau en Wallonie. Avec 26% des voix, les libéraux se retrouvent au niveau de 1999, un résultat certes inférieur

¹³ *Ibid.*, 28 janvier 2010.

¹⁴ Paul Wynants, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. III. 2004-2011 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2011, 2110-2111, p. 89.

¹⁵ *La Libre Belgique*, 5 janvier 2011.

aux élections de 2003 et de 2007, mais supérieur à celui des scrutins régionaux de 2004 et 2009, de même qu'à l'élection fédérale de 2010.

Politiquement, le MR a aussi confirmé le caractère pérenne de son nouveau statut à l'échelle fédérale et... dans les entités fédérées. Au plan fédéral, le MR est désormais au pouvoir depuis 1999 et a gouverné avec tous les partis francophones. En mai 2014, il a même bâti un Exécutif dans lequel la N-VA est le premier parti de la coalition et en l'absence d'autres formations francophones. Cette formule a de quoi désarçonner. Pendant la campagne électorale, Didier Reynders avait ouvert la voie à son avènement et s'était fait recadrer... par Charles Michel. Dans les dernières semaines de campagne, le président des libéraux francophones n'eut pas de mots assez durs pour affirmer l'absence de crédibilité du programme des nationalistes flamands, condamner la proximité de la N-VA avec les idées racistes et afficher un veto à une coalition avec le parti dirigé par Bart De Wever. Aussi, l'option de monter avec la N-VA était-elle surprenante. Le choix était d'autant plus détonnant que le MR est le seul parti francophone de l'attelage. Jamais un rôle linguistique ne fut autant minoré dans un gouvernement fédéral.

Pour saisir cette décision, il faut mettre plusieurs éléments de contexte en évidence. Le premier est la performance électorale de la N-VA. Avec 32,4% des voix, la Nouvelle Alliance flamande avait frappé les imaginations même si le total des voix et des sièges pour les partis indépendantistes avait reculé. Le deuxième, déterminant, est le choix opéré par le CD&V dans l'après-midi du 25 mai 2014 : les chrétiens démocrates flamands exerceraient les responsabilités avec la N-VA. Feu donc la tripartite à l'échelle fédérale, et aussi dans les entités fédérées. Enfin, l'option du CDH de refuser de participer à une coalition avec la N-VA et le MR est la troisième pierre ajoutée à l'édifice.

Le MR avait, lui, deux fers au feu à l'origine. En première approche, le Mouvement réformateur a visé à l'installation de gouvernements de droite au plan fédéral et dans les entités fédérées. Quasi impraticable à la Région wallonne – un seul siège de majorité – et impraticable à la Communauté sans les FDF, cette voie a été abandonnée par le CDH puis le MR. Dans un second temps, le MR a essayé de combiner l'envoi des socialistes dans l'opposition au fédéral et un partenariat avec eux dans les entités fédérées – gouvernement PS-MR ou Exécutif PS-MR-CDH. Mais, exclus de la formule au fédéral, les socialistes ont opté pour le CDH, quitte à ouvrir la coalition en cas d'évolution au fédéral.

Ces données brièvement évoquées constituent le cadre de la décision de Charles Michel d'entrer en négociation avec la N-VA, l'Open VLD et le CD&V et, en cours de route, de décrocher le poste de Premier ministre. La participation du MR à ce gouvernement extraordinairement atypique confirme quatre éléments que nous avons isolés dans la phase contemporaine du libéralisme francophone :

- (a) la fixation primaire sur les questions socio-économiques dans une perspective très droitiste assumant une posture contre tout « fantasme égalitaire »¹⁶,
- (b) « un recul ou une dilution de l'identité progressiste sur les questions de société. Sur la ligne de partage entre visions universalistes ou ethnocentriques, le MR est

¹⁶ Didier REYNDERS, *Parlons-en*, Bruxelles, Luc Pire, 2007, p. 102.

très partagé et tolère des points de vue très dissemblables. En la matière, Louis Michel incarne sans aucun doute le pôle le plus progressiste. Il a joué un rôle important dans l'avènement de la loi autorisant le vote des ressortissants étrangers non membres de l'Union européenne aux élections communales et n'hésita pas à tancer certains cadres lors de sa présidence : « Un raciste ne peut être libéral »¹⁷. Mais on trouve nombre d'expressions xénophobes et même racistes, sinon même aux confins de la droite radicale, dans les propos d'édiles libéraux comme le parlementaire Alain Destexhe. Dans la période contemporaine, sous couvert de lutte pour la laïcité, les propositions de loi avancées par Denis Ducarme ciblent les femmes de confession musulmane.

Sur la laïcité précisément, le MR est bien loin des postures historiques du libéralisme francophone. Pour s'éviter des débats internes et concurrencer le CDH sur ses terres, le MR a pris le parti de ne pas avoir de dynamique collective sur plusieurs questions de société.

Et en matière de conservatisme sur les questions de société, les libéraux ne cèdent pas grand-chose aux démocrates humanistes. Interrogé par l'Action pour la famille, sur leur vision, les candidats CDH et MR se distinguent par leur proportion dans le versant conservateur avec une réponse positive aux cinq questions suivantes :

1. Estimez-vous important de valoriser auprès des jeunes l'engagement dans la durée – en particulier dans le mariage entre un homme et une femme – dans les médias et dans les écoles ?
2. Etes-vous prêt à défendre des mesures en faveur de la stabilité des couples (par exemple, par le financement de médiateurs et de conseillers conjugaux) afin de diminuer le nombre des séparations ?
3. Etes-vous en faveur d'une revalorisation du rôle de parent par une reconnaissance du travail éducatif à domicile sous la forme d'un salaire et de droits à la pension pour le parent qui se consacrerait en tout ou en partie à l'éducation de ses enfants ?
4. Etes-vous disposé à promouvoir une aide publique accrue pour les familles qui ont la charge d'un ou de plusieurs enfants handicapés ?
5. Etes-vous prêt à agir en faveur d'un plus grand soutien financier aux familles qui prennent soin chez elles de parents âgés ?

¹⁷ Cité par Paul WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. I. 1961-1999 », *op. cit.*, p. 28.

Tableau 8. Nombre de réponses « oui » aux cinq questions parmi les candidats des différents partis

	<i>Bruxelles</i>	<i>Brabant wallon</i>	<i>Hainaut</i>	<i>Namur</i>	<i>Liège</i>	<i>Luxembourg</i>	Total
CDH	19	3	13	2	5	1	43
MR	10	2	6	3	3	0	24
PS	1	0	0	0	0	0	1
Ecolo	0	0	0	0	0	0	0

- (c) la capacité à décrocher des résultats électoraux équivalents à ceux des autres familles politiques,
 (d) la participation fréquente du MR au gouvernement fédéral.

La présence du Mouvement réformateur dans cet exécutif a néanmoins deux corollaires et questionne sur son futur. Le premier est son absence prolongée dans les Exécutifs des entités fédérées. Le MR semble plutôt désormais parier sur une alternative à la présence socialiste. De manière symptomatique et alors que certains événements s’y sont prêtés, Charles Michel n’a jamais reçu le Premier ministre sortant et a refusé de répondre positivement sur l’éventualité d’une nouvelle collaboration avec le PS. Néanmoins dans les rangs réformateurs, dans un jeu de rôles parfois rodé, parfois pas, d’autres voix se font entendre. A titre emblématique soulignons le propos récurrent de Louis Michel sur la question :

C’est incontournable, je ne vois pas comment on pourrait ne pas recommencer à se parler. Mais il faut qu’on nous respecte. Si le respect revient, il n’y a pas de difficulté à parler entre personnes de bonne volonté. C’est fondamental. De mon point de vue, rien n’est cassé définitivement. C’est inscrit dans les astres que libéraux et socialistes seront amenés à retravailler ensemble ¹⁸.

Mais le MR doit composer avec une autre donnée : son choix l’a, une nouvelle fois, considérablement isolé dans le spectre francophone. Qui plus est, les relations personnelles de Charles Michel avec plusieurs ténors de la vie politique dans l’espace francophone sont mauvaises sinon exécrables. Citons pêle-mêle Benoit Lutgen, président du CDH, Olivier Maingain, président de DÉFI, Elio Di Rupo, président du PS ou encore Paul Magnette, ministre-président de la Région wallonne. Quant à la co-présidente d’Ecolo Zakia Khattabi, elle a lancé une des charges publiques les plus dures : « Charles Michel a érigé le mensonge, la dissimulation en mode de gouvernance » ¹⁹.

Le scrutin communal d’octobre 2018 sera un premier baromètre éclairant sur les relations entre le MR et les autres partis francophones mais aussi, peut-être, sur la situation interne, tant il est vrai qu’en la matière, le parti a été secoué de spasmes à intervalles réguliers.

¹⁸ *La Libre Belgique*, 30 avril 2015.

¹⁹ *Le Soir*, 6-7 février 2016.

